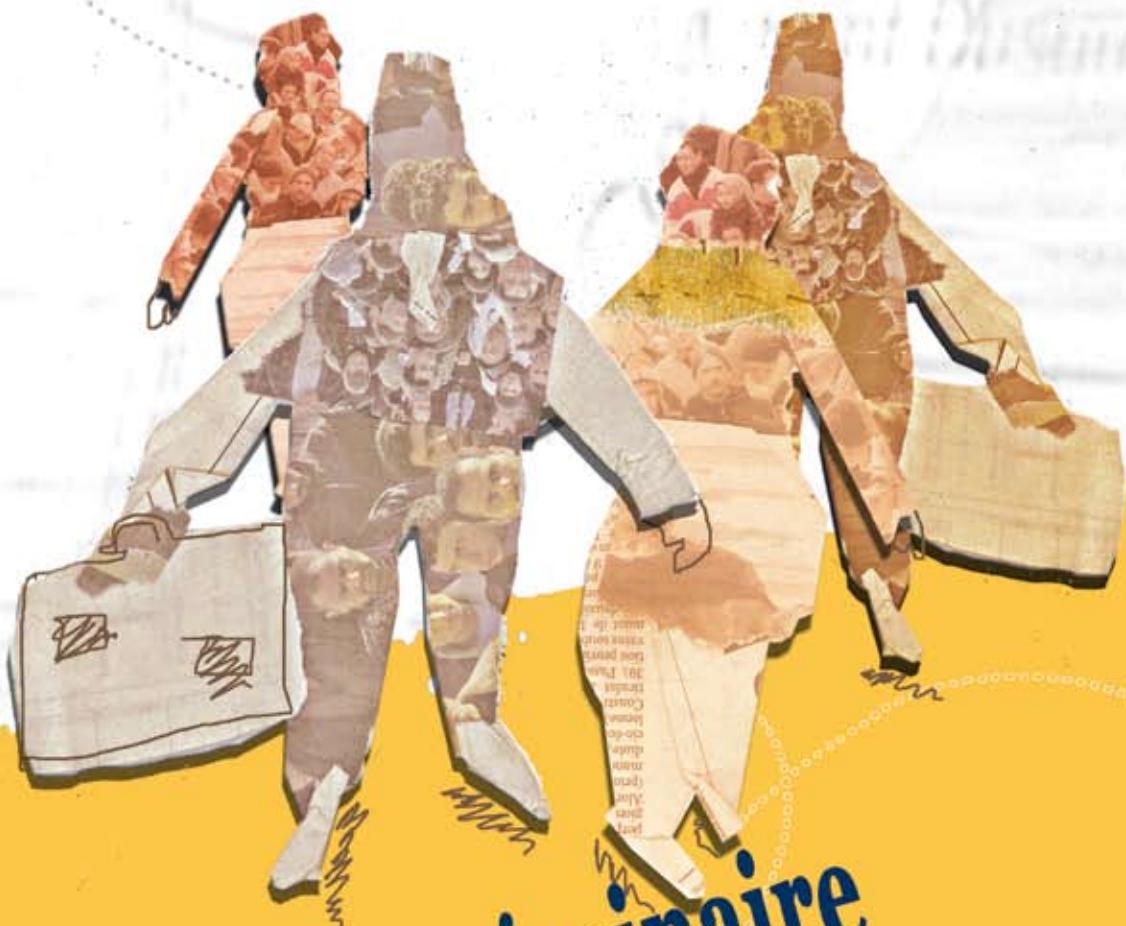


un défi collectif ...



Actes du séminaire
les primo-arrivants
en province de Namur
Etat des lieux/perspectives/recommandations
mardi 28 avril 2009





Introduction

Les présents actes font état, d'une part, des résultats d'une recherche sur les besoins des primo-arrivants (maximum 10 ans en Belgique) résidant en province de Namur que le Centre d'action interculturelle a menée auprès des services, associations et autres institutions travaillant avec ces publics, et d'autre part, des échanges autour de ces résultats.

Présentés en début de séminaire, ces résultats ont fait l'objet de débats en ateliers thématiques. L'objectif était triple :

- l'analyse approfondie des résultats de l'enquête par thématiques et par pôles,
- l'élaboration et la construction de solutions et perspectives avec les intervenants et acteurs présents; enfin
- la formulation des interpellations (politiques).

La finalité de tout ce travail est de pouvoir mettre en place des dispositifs permettant l'amélioration de l'accueil des primo-arrivants, une préoccupation majeure du C.A.I.

Se déroulant une semaine avant les élections régionales, le séminaire était un moment opportun pour interpeller les partis sur les politiques futures d'accueil et d'intégration des personnes d'origine étrangère, les primo-arrivants en l'occurrence. C'est ainsi que des propositions concrètes ont été élaborées et présentées aux représentants des partis MR, Ecolo, PS et CDH afin de connaître leur position en la matière.

Dans la suite, les recommandations issues du séminaire ont fait l'objet d'un mémorandum. Celui-ci a été communiqué aux politiques et a fait l'objet d'interpellations. Il a été également communiqué aux autres acteurs. Notre ambition est que l'accueil de ces publics primo-arrivants soit amélioré et que leur intégration soit effective.

Bonne lecture !





Sommaire

1. Mot d'accueil	4
2. Présentation de la méthodologie de la recherche et synthèse des résultats	5
3. Rapport des ateliers	8
4. Synthèses des constats concernant l'accueil des primo-arrivants (PA) en Région de Bruxelles-Capitale	15
5. Débat avec les représentants des partis politiques	23
6. Conclusion	34
7. Annexes	35





I. Mot d'accueil

Par Monsieur Valéry ZUINEN, Président du C.A.I.

Bonjour à toutes et tous.

Tout d'abord je voudrais vous remercier chaleureusement d'être présents en nombre aujourd'hui pour ce séminaire sur la systématisation des constats sur les primo-arrivants. Au nom du C.A.I. et de la Province de Namur, c'est évidemment un plaisir de vous accueillir. Je voudrais d'emblée remercier particulièrement les personnes qui ont activement collaboré à la réalisation de notre travail, en l'occurrence les membres du comité scientifique, Madame Danielle BOUCHAT, Madame Annick MOREAU, Madame Benoîte DESSICY, Monsieur Michel VILLAN, Monsieur Paul JACQUES, Monsieur Marcel REMON et Monsieur Jean-François HUSSON.

Monsieur Jean-François HUSSON et sa collaboratrice Madame Stefania RIOLI ont par ailleurs assuré l'accompagnement pédagogique du projet et analysé les résultats de notre enquête. Nous saluons leur dévouement.

Bien entendu, tout ce travail n'aurait pu se faire sans les acteurs de terrain, les détenteurs de la matière première sur laquelle nous avons travaillé. Les informations qu'ils nous ont fournies sont très précieuses pour la compréhension du phénomène migratoire et plus spécifiquement des réalités que vivent les primo-arrivants et les services qui les accompagnent dans leurs différentes démarches d'installation chez nous.

Finalement, pourquoi cette étude et ce séminaire sur les besoins des primo-arrivants ? Je dirais : parce que tout montre que l'accueil, les premières démarches d'intégration, les premières semaines dans les pays d'accueil, sont fondamentaux et déterminants pour la poursuite de l'intégration.

Nous connaissons toutes les difficultés qu'endurent les migrants dans le cadre de leur immigration vers d'autres pays. Nous savons les dangers qu'ils encourrent. Arrivés à destination, beaucoup croient que les problèmes sont terminés, qu'ils ont trouvé leur Eldorado, mais souvent la réalité n'est pas celle-ci et le parcours du combattant se poursuit...

De là, vous comprenez la finalité de notre projet : systématiser les constats liés à la problématique de l'accueil des primo-arrivants en province de Namur pour en avoir une photographie globale permettant 3 éléments :

- mieux outiller les acteurs de terrain afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins spécifiques des primo-arrivants qui ne sont pas rencontrés ou qui sont partiellement rencontrés;
- les concerter;
- interroger les politiques sur les solutions à mettre en place.

Vous avez compris la cohérence entre ces trois éléments et l'architecture du séminaire. Cette journée vient bien à point pour jeter les bases d'un travail de qualité en province de Namur. Je voudrais souligner que nous sommes face à un territoire spécifique car il est celui qui accueille le plus de centres pour les réfugiés qui se situent en zone semi-rurale avec des grandes distances, ce qui nécessite l'analyse de la question de la mobilité. Evidemment les solutions à mettre en œuvre devront tenir compte de cet état de fait.

Pour terminer ce petit mot d'introduction, je voudrais particulièrement remercier toute l'équipe du C.A.I. qui s'investit dans les actions que nous menons et ce fut encore le cas pour cette étude et pour ce séminaire.

Enfin, je remercie également tous nos partenaires : la Région wallonne, la Province de Namur, Fédasil, le CIFoP et la FUCID qui a bien voulu mettre à disposition ces locaux et toutes les commodités relatives.

Je termine là ce petit mot et je cède directement la parole à Monsieur Jean-François HUSSON (Secrétaire général du CIFoP) qui a, comme je l'ai dit préalablement, accompagné aimablement et efficacement cette étude et cette enquête.

Merci de votre attention





2. Présentation de la méthodologie de la recherche et synthèse des résultats⁽¹⁾

Par Jean-François HUSSON, Secrétaire général du CIFoP,
membre du comité scientifique chargé de l'accompagnement
pédagogique du projet

Bonjour à toutes et à tous.

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref quant à la présentation de la méthodologie de la recherche et de la synthèse des résultats.

Avant cela, je voudrais me réjouir de cette collaboration avec le C.A.I. Ce n'est pas la première fois et c'est toujours un grand plaisir. Je me réjouis aussi des occasions telles que celle-ci qui sont l'occasion de revoir toute une série de personnes rencontrées dans d'autres circonstances... C'est toujours très plaisant.

Je voudrais rappeler les objectifs de cette recherche, au nombre de cinq :

1. améliorer la connaissance des besoins des primo-arrivants résidant en province de Namur ;
2. améliorer les dispositifs en matière d'accueil de ces publics ;
3. favoriser la création des synergies, des partenariats ou des collaborations entre les acteurs sociaux s'adressant aux primo-arrivants ;
4. contribuer à la réflexion sur une politique future d'intégration des personnes étrangères qui serait cohérente et proactive ;
5. positionner le C.A.I. comme acteur ensemblier, fédérateur et coordonnateur des acteurs de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, des primo-arrivants en particulier.

Je voudrais rappeler les objectifs de cette recherche. Ils sont cinq :

1. Améliorer la connaissance des besoins des primo-arrivants résidant en province de Namur ;
2. Améliorer les dispositifs en matière d'accueil de ces publics ;
3. Favoriser la création des synergies, des partenariats ou des collaborations entre les acteurs sociaux s'adressant aux primo-arrivants ;
4. Contribuer à la réflexion sur une politique future

d'intégration des personnes étrangères qui serait cohérente et proactive ;

5. Positionner le CAI comme acteur ensemblier, fédérateur et coordonnateur des acteurs de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des primo-arrivants en particulier.

La méthodologie

La démarche s'est donc appuyée sur des questionnaires, le tout encadré par le comité scientifique dont Monsieur Valéry ZUINEN a rappelé la composition. L'objectif était une recherche d'information relativement exhaustive auprès des services. Cela s'est fait en deux vagues et en se concentrant sur un certain nombre de communes de la province de Namur où le taux des personnes étrangères ou d'origine étrangère par rapport à la population globale était plus important que la moyenne provinciale.

La première vague a consisté en une enquête écrite. 18 organismes ont été consultés, ce qui a amené 21 réponses puisque certains organismes ont rendu plusieurs réponses. Typiquement, un CPAS qui répondait d'une part pour son service social d'autre part pour ses activités d'insertion socioprofessionnelle. Dans cette première enquête, les personnes des services étaient amenées à répondre par « d'accord » ou « pas d'accord » à des affirmations concernant la situation des primo-arrivants.

Il y a ensuite eu une deuxième vague avec des interviews en face à face (43) et des réponses aussi par voie postale (15), soit un total de 58 réponses.

Dans cette deuxième vague, les questions portaient sur les activités. Il y avait ainsi plusieurs thématiques qui sont celles qu'aborderont les groupes de travail qui se réuniront ce matin après cette présentation des résultats globaux. Donc, il y a eu là un nombre variable de réponses, allant de 35 réponses pour l'accueil à 11 réponses pour la santé. A noter que cette deuxième sé-

⁽¹⁾ Synthèse détaillée en annexe.



rie de questions a permis aux personnes interviewées d'exprimer des suggestions.

Les deux vagues représentent un total de 79 réponses (outre une réponse qui a eu un traitement tout à fait spécifique). A noter que certaines questions ont rencontré un nombre relativement important de non-réponses ; je pense que c'est aussi une donnée à prendre en compte.

Notre démarche a ainsi été essentiellement qualitative. L'aspect quantitatif est là principalement pour donner des ordres de grandeur car c'est bien la collecte d'informations qui a été privilégiée. Pour le dire autrement, mieux vaut avoir globalement raison qu'exactement tort. On n'a pas ici cherché à faire des raffinements statistiques mais bien essayé de cerner le poids de certaines remarques ou préoccupations.

Je vais vous présenter une synthèse rapide par thématique ; les constats plus spécifiques par domaine seront également présentés pour démarrer les travaux des groupes de travail qui suivront.

Il y a eu des traitements particuliers pour les centres d'accueil des réfugiés et la clinique de l'exil compte tenu des spécificités de ces institutions ; j'y reviendrai

Enfin, rappelons que l'essentiel de la collecte de données et l'encodage a été réalisé par le C.A.I. (je tiens d'ailleurs à remercier toute l'équipe et en particulier Joseph GATUGU et Angélique DIENE) tandis que le traitement des données a été mené au CIFoP par Stefania RIOLI et Isabelle PAINDAVOINE.

Les résultats

L'accueil ⁽¹⁾

Il ressort des réponses que les structures d'accueil existent mais sont insuffisamment connues. Ces institutions répondent aux besoins en matière d'apprentissage des langues, d'accompagnement et de formation. Les constats sont un peu plus circonstanciés concernant les sans-papiers. Il y a un constat général de grande précarité ; d'aucuns considèrent également qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes.

Toujours en matière d'accueil, les démarches administratives sont perçues comme longues, lourdes et coûteuses. Derrière cela apparaît déjà le problème de la langue, qui va vraiment être une constante dans l'ensemble des résultats.

(1) 56 réponses

(2) 38 réponses

(3) 44 réponses

Au niveau de l'interprétariat social, de l'ordre de la moitié des répondants disent que peu de structures existents et/ou qu'ils n'y font pas ou peu appel, notamment parce qu'ils estiment ne pas en avoir besoin.

Les difficultés de mobilité sont également soulevées, en particulier quand les primo-arrivants se trouvent en zone rurale.

La traduction est un autre problème évoqué et je me bornerai à un constat : deux tiers des services n'ont pas de brochures traduites, parfois par manque de moyens, parfois aussi parce qu'ils estiment que ce n'est pas nécessaire.

Le dernier point évoqué dans le cadre de l'accueil est le regroupement familial. Un tiers des réponses évoquent différents types d'obstacles, que ce soit en termes de procédure ou que ce soit par rapport aux aspects financiers.

Le logement ⁽²⁾

Quelques constats très rapidement : les réponses évoquent :

- le cas de certains propriétaires peu scrupuleux et qui profitent de la situation ;
- un coût de loyer disproportionné par rapport au logement mis à disposition et par rapport aux ressources financières des primo-arrivants.

Les réponses sont plus nuancées en matière de discrimination mais d'autres problèmes sont évoqués, la garantie locative et le voisinage en particulier.

La scolarité et la formation ⁽³⁾

Premier constat important : la méconnaissance du français constitue un handicap majeur tout comme pour le logement ou pour l'insertion socioprofessionnelle. Ce problème de la langue est donc omniprésent.

S'ajoutent à cela d'autres problèmes tels que la méconnaissance du système scolaire belge par les migrants, notamment en matière d'obligations scolaires : une incompréhension réciproque du rôle de l'école, du rôle des parents, la difficulté pour les enseignants de gérer des classes hétérogènes.

La question de la discrimination est également évoquée, une de ses conséquences pouvant être une orientation plus rapide vers les filières techniques ou professionnelles des enfants primo-arrivants. La question du taux d'échec scolaire est également soulevée.



En ce qui concerne les classes passerelles, c'est un peu plus approfondi. Il y a une série d'éléments qui seront abordés dans le groupe de travail ad hoc ainsi que dans la synthèse

Parmi les autres problèmes soulevés, citons les départs ou arrivées en cours d'années scolaire, la langue, ou encore le coût des études.

L'insertion socioprofessionnelle⁽⁴⁾

Le premier problème évoqué concerne les diplômes qui ne sont ni validés ni reconnus ; des postes occupés, quand il y en a, qui ne correspondent pas aux qualifications (sans entrer dans le débat relatif aux qualifications) ; des démarches d'équivalence qui sont lourdes, coûteuses et fréquemment négatives.

Les autres problèmes cités concernent :

- des demandes pour des emplois disponibles directement ;
- une maîtrise de la langue insuffisante (deux tiers des réponses) et les problèmes d'apprentissage du français
- la difficulté de trouver un travail dans le domaine de compétence de bas ;
- la difficulté d'obtention de permis de travail (citée dans un tiers des réponses).

L'accompagnement à l'emploi n'apparaît pas comme une priorité pour les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle. La connaissance du français est de nouveau évoquée comme problématique pour les tests de sélection et d'embauche. Enfin, si on a relativement peu de réponses sur l'aspect formation, les dispositifs existant en matière d'alphabétisation sont considérés comme suffisants.

Les réponses sont mitigées quant au caractère ouvert ou non du marché de l'emploi.

Enfin, un dernier constat : les primo-arrivants ne sont pas ou sont très peu informés sur certaines possibilités de subsides ou d'installation comme travailleurs indépendants.

La santé⁽⁵⁾

Dans la première vague, il y a eu un nombre élevé de non-réponses par rapport aux affirmations proposées. Un problème spécifique est celui des femmes de culture musulmane qui rechignent d'être traitées par un médecin masculin, ce qui renvoie évidemment à toute une série de problèmes sur lesquels je n'épiloguerai pas ici.

Un autre point soulevé par la moitié des répondants est l'incompréhension de codes culturels des primo-arrivants par les professionnels de la santé.

De nouveau est évoqué le problème de la langue, ainsi que celui du coût pour l'accessibilité aux soins de santé et d'autres éléments tels que le respect des rendez-vous, des problèmes de régularité, ainsi qu'une méconnaissance de la réglementation en matière de soins de santé.

Sont également exprimés les souhaits de formations à l'interculturalité de la part de professionnels de la santé afin de surmonter certains problèmes qui viennent d'être évoqués.

Les loisirs, sport et culture⁽⁵⁾

Il y a de nouveau une série d'affirmations ou de questions relatives à la thématique pour lesquelles il y a peu de réponses. Les réponses exprimées sont mitigées quant à l'intérêt et l'information des primo-arrivants pour ce type d'activités. Un souhait exprimé est l'intégration des expressions culturelles dans les activités, avec des questions sur une diffusion culturelle parfois restrictive (en se demandant si son financement est bien prioritaire).

J'ai ainsi brossé très rapidement les principaux résultats de l'enquête, lesquels vont maintenant être discutés dans les ateliers, de même que les suggestions exprimées par les répondants.

⁽⁴⁾ 42 réponses

⁽⁵⁾ 33 réponses

⁽⁶⁾ 35 réponses





3. Rapport des ateliers

Un document comprenant les constats importants issus de la recherche et les recommandations élaborés préalablement a servi de base aux échanges.

Voir annexe 2.

I. Atelier sur l'accueil

Animatrice : Nathalie DE WERGIFOSSE, Chargée de projet au Ciré
Rapporteur : Joseph GATUGU, Chargé de projet au C.A.I.

Entrée en contexte : lecture de l'extrait d'*Etrangés par Joseph GATUGU*

« Je suis arrivée en Belgique avec un sac à dos, rien d'autre. On s'est présentés à l'Office des étrangers et ils nous ont donné le ticket de train pour aller dans un Centre pour réfugiés. On ne savait pas l'horaire, on ne savait pas lire en français, on ne savait pas où on devait descendre, il pleuvait. Le Centre était loin de la gare, on est arrivés trempés en suivant des gens qui avaient l'air d'être des étrangers. La porte était fermée, surveillée par une caméra. Un travailleur social nous a ouvert. Dans notre chambre, trois lits, un évier, une armoire. La porte était cassée. Dans le couloir, il y avait du bruit, toutes sortes de langues ».

« Je vais ailleurs et nulle part, je suis perdu, je vais au Commissariat pour passer l'interview, je vais à la maison de celle qui m'a appris le français, avec du lilas ».

Synthèse des échanges

En matière d'accueil les participants ont identifié les besoins suivants :

-le besoin de disposer d'informations correctes et cohérentes. A ce sujet, les participants ont attiré l'attention des différents services accompagnant les primo-arrivants de vérifier les informations qu'ils communiquent à leurs publics pour qu'ils ne contredisent pas.

Ces informations doivent être aussi variées que possible pour toucher à plusieurs thématiques telles que le droit de séjour, la scolarité, les soins de santé, le logement, le travail, etc.

Un accent particulier a été mis sur le choix de l'information à communiquer au demandeur d'asile une fois qu'il quitte le centre. Ce dernier doit pouvoir disposer des informations utiles, voire des outils adéquats lui permettant de se débrouiller et être le plus autonome possible. Cependant, quitter le centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, en particulier pour les mineurs non accompagnés, est quelque chose de frustrant tant pour ces derniers que pour leurs encadreurs. Les jeunes en particuliers ne comprennent pas pourquoi on les met à la porte.

-la connaissance de certains codes culturels, de certaines habitudes afin d'éviter d'éventuels malentendus.
-la maîtrise de la langue du pays d'accueil, le français en l'occurrence,
-le besoin d'être écouté, épaulé, conseillé, orienté, accompagné,... Bref, le besoin d'être socialisé ou d'être intégré dans un réseau relationnel tant au niveau local que supra-local pour faire face à la solitude et à la perte de repères.
-Le problème de mobilité.

Les participants ont insisté sur le fait qu'il ne faut pas réduire les publics primo-arrivants aux seuls demandeurs d'asile. Selon eux, les primo-arrivants sont un public hétérogène composé de ces derniers et d'autres publics. Il serait donc important de garder à l'esprit le fait que le public primo-arrivant au sens où le C.A.I l'a défini comprend les publics étrangers ou d'origine étrangère ayant au plus 10 ans de résidence en Belgique; soit:

-les demandeurs d'asile,
-les réfugiés reconnus,
-des personnes qui ont été déboutées de la procédure d'asile mais qui continuent à séjourner,
-des personnes qui n'ont jamais fait appel à un quelconque statut de séjour mais qui sont présentes sur le territoire,
-des personnes qui sont venues dans le cadre du regroupement familial,
-des personnes qui sont venues dans le cadre du travail ou des études.



Analysant la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile, les participants estiment que cette loi est formidable mais qu'elle n'a pas les moyens de ses ambitions.

En conclusion, les participants ont échangé sur la possibilité de l'organisation d'un parcours d'accueil des primo-arrivants structurant toutes les démarches nécessaires pour l'installation, l'intégration et l'accompagnement. Cette proposition a eu des partisans comme des détracteurs. Cependant, elle n'a pas pu être réellement approfondie faute de temps.

agences immobilières ou des propriétaires.

-La plupart des centres d'accueil situés en milieu rural, ce qui ne permet ni la mobilité ni la construction d'un projet personnel.

Réfléchissant sur les solutions à ces problématiques, les participants pensent que la question du logement va nécessiter une politique spécifique pour une population spécifique et va demander des moyens spécifiques

Dans le cadre des élections, les participants recommandent ce qui suit :

-L'ouverture de nouvelles places d'accueil dans les centres pour éviter la surpopulation et la mise à la rue des demandeurs d'asile qui en découle très régulièrement;

-L'ouverture de réelles et effectives places en ILA dans toutes les communes de la province ou la création d'autres petits centres intégrés dans lesquels les primo-arrivants pourront vivre dans des conditions plus décentes mais avec une perspective d'intégration réelle au sein de la population locale, première étape importante pour eux;

-L'augmentation du nombre de logements sociaux (un pourcentage est imposé par commune mais trop peu le respectent);

-L'instauration des quotas de logements publics pour cette population spécifique afin de ne pas renforcer les préjugés discriminatoires pouvant exister entre la population belge et la population des primo-arrivants. En effet, il serait injuste de créer une loi favorisant les primo-arrivants sous prétexte que ce sont des personnes arrivées sur le territoire belge depuis moins de 10 ans. Il faut, à l'intérieur même de ce groupe d'individus, cibler des catégories de gens fragilisés. Exemple : les sans-papiers.

-La mise en place et le renforcement, au niveau du logement privé, de tout un travail d'information notamment auprès des agences immobilières (privées ou agences immobilières sociales) pour ouvrir davantage de logements pour les primo-arrivants.

2 . Atelier sur le logement

Animateur : Claudio PESCAROLLO, Directeur du Groupe d'animation de la Basse-Sambre (GABS)
Rapporteur : Emily SELECK, Assistante au service Communication du C.A.I.

Entrée en contexte : lecture de l'extrait d'*Etrangés par Carine Antoine, Setis wallon*

« L'éclairage était limite, l'espace était étroit, une odeur infecte faisait office d'air respirable. On entendait des souris dans la garde-robe et le plat posé sur la table était un véritable stade pour cafards. Les murs étaient fissurés comme une vie faite d'épreuves et quand il a pris la poignée, elle lui est restée dans la main. J'étais là, quand il a failli louer cette piaule pour 550 euros par mois. Je traduisais ».

Synthèse des échanges

Le débat a mis en évidence une période capitale pour les personnes qui arrivent en Belgique. C'est la période qui va de l'arrivée dans le pays jusqu'à l'obtention du permis de séjour. La question du logement a très fortement été orientée sur cette période là.

Au niveau du logement, les constats importants relevés par les participants sont négatifs :

-Les centres d'accueil en surcapacité où les conditions d'hygiène sont parfois très difficiles, l'intimité non respectée, la santé mentale en danger, et l'autonomie en termes de mobilité très limitée.

-L'"embouteillage" dans le milieu du logement social: les centres étant complets, il faut soit expulser des gens, soit en refuser. Ces personnes font alors une demande de logements sociaux, qui sont complets eux aussi. Dans cette situation, de nombreuses personnes se retrouvent à la rue ou alors acceptent de payer des sommes indécentes pour des logements insalubres, quand ils ne subissent pas de discrimination auprès des



3 . Atelier sur l'insertion socio-professionnelle

Animatrice : Françoise MICHIELS (Comité subrégional de l'emploi et de la formation de Namur)
Rapporteur : Stefania RIOLI
(conseillère scientifique au CIFoP)

Entrée en contexte : lecture de l'extrait d'*Etrangés par Donika PASHAJ, SETIS Wallon*

“Il ne faut pas croire que tout est simple en Belgique, que l'on y gagne de l'argent sans travailler, qu'on a des droits et non des devoirs, qu'on mange tous les jours à sa faim, qu'on n'y meurt pas.”.

“Arminé avait un diplôme en philosophie quand elle était en Arménie. Elle a essayé la Belgique avec sa famille. Il n'y avait pas de place pour ailleurs. Elle joue du violon”.

Synthèse des échanges

Une remarque globale par rapport à l'accès à l'emploi est que celui-ci doit être amélioré non seulement pour les publics primo-arrivants mais aussi pour tous les publics.

Une autre remarque importante, qui est la recommandation principale de l'atelier, est qu'il y a un besoin de remise en question, d'une réflexion et d'une analyse de l'ensemble des législations actuelles parce qu'il y a un certain nombre d'incohérences par rapport aux statuts et démarches qui donnent accès à l'emploi ou à la formation. Par exemple, le fait que la loi pour les demandeurs d'asile prévoit la possibilité de formation mais que rien n'est mis en œuvre pour donner cette possibilité effective aux personnes sur le terrain ni de faire des démarches de volontariat. Bien que des démarches en termes d'insertion socioprofessionnelle soient prévues dans la loi, les moyens mis en œuvre ne le permettent pas.

Il y a donc un besoin de simplification des législations mais aussi de réflexion globale sur ce qu'on prévoit dans celles-ci et les effets que cela a réellement sur le terrain.

Une autre recommandation transversale, en lien avec la recommandation d'un parcours d'intégration des personnes, est la mise en réseau de services avec un accompagnement des personnes tout en insistant sur le fait qu'il ne faut pas de démarches contraignantes et donc pas un nouveau plan d'accompagnement des chômeurs. Pour éviter de stigmatiser les personnes, il faut leur permettre une autonomie dans ces réseaux et un accompagnement interservices. Mise en réseau de services au niveau local mais aussi au niveau sous-régional

et régional qui proposerait à la fois une aide/formation en français, une aide par rapport au marché du dispositif de l'emploi, aux droits et obligations et législation et à la recherche structurée d'emploi. Donc, une mise en réseau globale.

Constats plus détaillés sur l'ISP des primo-arrivants :

-Les primo-arrivants obtiennent difficilement le permis de travail, l'équivalence de diplômes, la validation des compétences. A ce sujet, les participants recommandent de mieux faire connaître le dispositif de validation des compétences qui existe déjà, le développer mais surtout en faciliter l'accès aux primo-arrivants et également travailler l'information des services qui accueillent ces personnes pour que les relais soient faits de manière plus efficace.

-les primo-arrivants méconnaissent la culture et l'environnement de travail du pays d'accueil : il y a non seulement une méconnaissance des services mais également du fonctionnement global du marché de l'emploi.

-les entreprises ont des pratiques de recrutement discriminatoires : les emplois proposés ne correspondent pas aux compétences réelles des personnes. D'où la recommandation de faciliter les démarches administratives des employeurs qui souhaitent parfois engager des primo-arrivants ou des personnes d'origine étrangère mais qui sont soumis à des démarches administratives lourdes, contraignantes et parfois difficiles à comprendre. Ces démarches pourraient aussi être externalisées pour que ce ne soient pas les employeurs qui doivent les accomplir. Il faut également sensibiliser les entreprises par rapport à l'accueil et l'engagement des primo-arrivants et faire des démarches par secteur d'activités parce qu'il a été mis en évidence que dans certains secteurs d'activités, l'accès à l'emploi était plus facile et même parfois demandé par certains employeurs qui en profitent parfois pour avoir une plus grande souplesse dans les conditions de travail qui sont octroyées.

-Les primo-arrivants éprouvent des difficultés d'ordre linguistique. Cependant, la langue n'est pas le problème principal. Certaines personnes travaillent tout en ne maîtrisant pas parfaitement la langue française. Dans certains contextes, la langue n'est pas un obstacle. Il faut bien sûr apprendre la langue mais en tenant compte des besoins des personnes. La maîtrise de la langue est par exemple importante pour certains emplois ou pour certaines démarches administratives.

-D'autres difficultés auxquelles sont confrontés les primo-arrivants sont la compréhension et la maîtrise des conditions d'accès au permis de travail. Certains services n'ont parfois pas cette information actualisée.



Les personnes peuvent donc recevoir des informations contradictoires d'un endroit à l'autre. De plus, les services ont aussi la difficulté d'expliquer toutes ces informations : problème de temps, de communication, etc. D'où la recommandation de simplifier et améliorer la communication.

4 . Atelier sur la santé

Animateur : Paul JACQUES, Coordinateur de la Clinique de l'Exil
Rapporteur : Patrick Colignon, Responsable du secteur communication au C.A.I.

Entrée en contexte : lecture de l'extrait d'*Etrangés par Gülistan KÜÇÜK, SETIS social*

“Elle pleure sans cesse, elle dit je ne suis pas bien, je ne sais pas dormir, les bruits me dérangent, le robinet me dérange, mon frère m’énerve, les cris des enfants m’agacent, les gens sont froids, la nourriture n’est pas bonne, j’en ai marre. De tout. Je veux dormir sans être réveillée, docteur, je veux être loin de tout le monde, je ne veux pas de médicament, je veux dormir sans bruit. Le médecin propose un nouveau rendez-vous. Elle dit non, ça ne sert à rien.”

“Vladislav était architecte en Russie. Il était riche. Il a attrapé la maladie de Ochkin. Le traitement ne marchait pas, il a tout vendu pour venir se faire soigner en Belgique”.

Synthèse des échanges

L'atelier s'est axé sur la santé en général, notamment au niveau des problèmes de pathologies spécifiques comme la tuberculose ou le VIH. Les discussions ont tourné principalement autour de la question de l'accès aux services de soins et à la réduction des barrières à l'accès aux soins. Les priorités par rapport à cela sont la possibilité de faire appel au service d'interprétariat ou de médiation interculturelle. Même si ces services existent, tous les soignants de première ligne n'y font pas appel. C'est surtout le bouche à oreille qui fonctionne et il y a quelques services mieux outillés qui reçoivent surtout ce public de primo-arrivants. Mais les services de première-ligne, par exemple les médecins généralistes, proches des centres d'accueil ou des ILA qui sont des services qui ne sont pas confrontés à ce public peuvent rencontrer des problèmes au niveau de la qualité de l'accueil ou de l'écoute ou même de la qualité du diagnostic ou du soin parce qu'il y a une méconnaissance des aspects linguistiques et culturels ou même de procédure liée au statut.

Complément des constats et recommandations qui ont été faits dans l'étude :

- Les services de santé dans les centres d'accueil sont minimaux.
- Les jeunes ne fréquentent pas spontanément les consultations organisées.
- Une meilleure application de la loi sur l'accueil (réduction du fossé entre la loi accueil et sa mise en œuvre), réduirait pas mal de problématiques puisque beaucoup de personnes sont en souffrance en raison des conditions de vie, comme la durée du séjour qui a des répercussions sur la santé. Si les séjours étaient effectivement de 4 mois, comme cela est prévu dans la loi, ça éviterait pas mal de difficultés.
- Une meilleure concertation entre les structures d'accueil et les ILA avec les services soignants pratiquant autour des centres est recommandée.
- Il n'y a pas d'information sur l'accès aux droits en matière de santé. On fait appel tardivement aux services compétents en santé mentale quand il y a violence de la part des jeunes. Des cas graves auraient dû alerter le personnel des centres bien longtemps avant. Donc, les participants recommandent une meilleure information vers les médecins généralistes autour de pathologies spécifiques qui font parfois peur.
- Il y a quelques services très spécialisés qui reçoivent le public primo-arrivée. Mais il y a toute une information à faire en amont pour améliorer l'accueil de première ligne car les gens se présentent dans des services tels que le CHR avec des questions relatives au domaine social et/ou administratif, qui n'ont pas à être posées dans ces services.
- Une meilleure sensibilisation de la première ligne aux réalités des primo-arrivants à destination des professionnels de santé est souhaitée. Elle renforcerait leur capacité de prise en charge. On diversifierait et on augmenterait ainsi le nombre de services en santé et santé mentale vers lesquels orienter les primo-arrivants.
- Dernière recommandation : donner des moyens adéquats pour que s'établissent des conventions telles celles qui lie l'ONE et le SéTIS de Namur pour le recours systématique à l'interprétariat social.



5 . Atelier scolarité-formation

Animateur : Jean-François HUSSON,
Secrétaire général du CIFoP
Rapporteur: Abderrahman AKANTYOU,
Médiateur interculturel, L'EnTrain

Entrée en contexte : lecture de l'extrait d'Etrangés par Jacqueline NTANGA, SETIS wallon

"Mon père a fait ses études d'ingénieur en Belgique, il nous parlait souvent de ce beau pays. A l'école aussi, on nous parlait surtout de la Belgique. Nous étudions son relief, son histoire, sa démographie. Mon pays est une ancienne colonie belge. Je demande l'asile politique à la Belgique".

"La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, j'étais étudiante à l'université de Lubumbashi. Je poursuivais mes études en Sciences Sociales, commencées deux ans auparavant à Kinshasa. Nous étions boursiers tous les deux, l'un de nos amis avait une voiture, nous logions pas loin de l'Université. C'était la belle époque".

Synthèse des échanges

Le groupe de l'atelier était d'accord avec les constats émis sauf pour certains aspects comme par exemple la relégation vers l'enseignement technique et professionnel où il y a aussi parfois une demande explicite des jeunes de s'orienter vers ce type d'enseignement.

Une recommandation principale formulée par les participants est : mettre un accent sur l'apprentissage du français. Cela concerne les jeunes pendant la scolarité mais cela concerne aussi les parents et en particulier les mamans dans le cadre du suivi de la scolarité de leurs enfants. Cela peut être une question de moyen mais c'est souvent aussi une question d'organisation ou de condition d'accès à certains cours. Il faut donc des mesures qui peuvent être prises sans que cela ne coûte très cher. C'est donc une priorité au français avec une toute une série d'autres pistes.

D'autres recommandations sont :

-Le parcours d'accueil doit aller plus loin, avec un suivi intégrant tous les opérateurs de terrain avec une meilleure connaissance, ce qui amène l'usager à avoir un point de référence unique où il peut être orienté et intégrant bien sûr l'école, les centres PMS, pour revenir à la scolarité.

Selon les participants, ce parcours ne doit pas être contraignant bien que dans certains cas, cela puisse être un élément déclencheur.

Par exemple, dans un CPAS, il y a certaines interventions qui sont conditionnées au fait de suivre des cours de français langue étrangère. Au départ, il y a un aspect contraignant mais il s'estompe vite car c'est vraiment un élément de création d'un lien social pour les personnes qui participent et on voit aussi les mamans qui se lancent dans ce circuit, un peu par contrainte. Et les résultats scolaires des enfants et les contacts avec les CPAS s'améliorent, etc. Donc, sans entrer dans un système flamand de contraintes avec sanctions à la clé, sans laisser les personnes perdues lorsqu'elles doivent aller trouver l'institution utile, certaines institutions devraient dans certains cas avoir ce que l'on pourrait appeler "une contrainte douce".

-Le développement d'outils d'accueil a également été suggéré, tel un « welcome pack » qui ne serait pas laissé à l'initiative de l'une ou l'autre association ou institution mais qui pourrait être élaboré au niveau de l'ensemble de la Région, faire l'objet d'échanges, d'expériences, de traduction, etc. Un parcours qui serait à la fois une mise en réseau d'institutions existantes et aussi un point de contact pour la personne intégrant l'aspect connaissance de la langue mais aussi connaissance de la société d'accueil.

-Une autre recommandation formulée était de regrouper toute une série d'initiatives dans l'enseignement ou les intensifier, en particulier les classes passerelles dont on a reconnu l'utilité mais en souhaitant qu'il y ait une plus grande souplesse dans leur organisation et une plus grande pérennité dans leur financement.

-Élargir l'offre de français langue étrangère. Il y a des disparités entre régions quant au type de publics cibles qui peuvent être pris en charge. Les cours de français langue étrangère organisés par la Promotion Sociale à Namur sont une initiative qu'on ne trouve pas dans d'autres régions, par exemple. Il faut aussi élargir les possibilités d'accès, faire que des jeunes qui sont dans l'enseignement obligatoire puissent également accéder à des formations dont les mineurs sont actuellement exclus.

Le français est donc la priorité principale avec une déclinaison avec différents outils.

D'autres pistes enfin citées :

- Ne pas négliger la langue maternelle;
- associer les mamans dans une série de cas par rapports aux enfants plus jeunes;
- favoriser l'apprentissage de l'interculturalité dans la formation initiale et la formation continuée des enseignants.



6 . Atelier sport-culture-loisirs

Animateur : Pierre GILLES, Directeur du Centre culturel Régional «Action Sud» (Viroinval)

Rapporteur : Bruno WYNANDS, Fedasil Florennes

Entrée en contexte : lecture de l'extrait d'*Etrangés par Sa-dika (Kika) BISCIC, SETIS wallon*

“J'aimerais visiter la Tour Eiffel, voir l'Atomium et le mur de Berlin, j'aimerais me pencher devant la tour de Pise et crier aux pieds de la statue de la Liberté que je ne suis pas libre. I am not free. J'aimerais voir Brad Pitt tout nu, j'aimerais voir le Pape à Pâques, sur la place Saint Pierre, j'aimerais manger des tapas à Barcelone et boire un Cuba Libre aux Antilles, j'aimerais suivre le cortège des moines, aujourd’hui, à Rangun, accompagner leur silence. J'aimerais être un oiseau et voler, être une vague et aller, j'aimerais avoir le don de guérir, j'aimerais être une chenille et devenir papillon, j'aimerais avoir un arc-en-ciel rien qu'à moi et danser”.

“Ahmed a onze ans et un cheveu sur la langue. Il joue au football avec ses voisins d'en face, des belges. Il les appelle «abi», comme il faisait en Turquie. Ça veut dire grand frère”

“La dernière fois que j'ai fêté la fête du mouton, c'était l'année passée, dans mon pays. Avec mes parents, mes sœurs, mon frère. Je retrouvais mes jours d'enfance.

Sans mes enfants, sans mon mari. Après tant d'années sans avoir vu mes parents”.

Synthèse des échanges

Première remarque : les matières liées à l'interculturalité et l'immigration ont été régionalisées en 1996 et dès qu'on parle de sport et culture, on parle de matières qui dépendent de la communauté française. Or, la matière « immigration » dépend de la Région wallonne et donc il y a déjà un premier hiatus.

Question évoquée : l'action culturelle intéresse-t-elle vraiment les primo-arrivants ? Les concerne-t-elle ? A priori non. Pourtant, si on considère l'action culturelle comme un acte de consommation et non un acte de participation, cela ne les intéresse effectivement pas. Par contre, on remarque que les personnes étrangères (primo-arrivants, demandeurs d'asile ou autres) qui accèdent au territoire belge sont demandeuses de pouvoir exercer leur citoyenneté, de pouvoir accéder à une participation active au sein de notre société. D'où cette autre question : comment construire ensemble des projets communs et échanger nos codes et usages respectifs ?

En ce qui concerne le sport, on a relevé la problématique des “chèques sport” dont la distribution se fait soit via les échevinats soit via les CPAS. De manière générale, on constate que ce dispositif est encore fort peu connu et mériterait d'être un peu plus médiatisé et relayé sur le terrain auprès des bénéficiaires potentiels.

Il a été relevé d'accompagner les personnes dans les premières démarches parce que la participation nécessite aussi de franchir un certain nombre de portes, qu'elles soient réelles ou virtuelles, et nécessite de se familiariser avec un environnement et donc d'être accompagné dans cette démarche. Par contre, il a été relevé que s'il y a malgré tout un certain nombre d'initiatives (exemple : initiative de Vie Féminine dans la piscine de Namur), on se rend compte que dès qu'on passe le cap d'amener des personnes à vouloir accéder à des compétitions, se pose souvent le problème de cet accès lié au fait qu'ils ne disposent pas de documents, de titres de séjour officiel et dès lors ne peuvent pas s'inscrire dans des fédérations, ou accéder à des compétitions officielles.

Il y a également le problème de l'immigration choisie qui a tendance à se développer en communauté française à travers le système qui est mis en place par des recruteurs, notamment au niveau de certains clubs de foot mais également dans d'autres disciplines sportives, qui viendraient jusque dans les centres pour demandeurs d'asile pour trouver des compétences et là il y aurait des facilités données à certains. Cette question n'a pas été plus étudiée mais mériterait qu'on lui accorde plus d'attention, d'être vérifiée et confirmée ou infirmée.

Il a également été question des talents. Talents réels, cachés, supposés. Talents qui supposent aussi l'échange culturel parce qu'on parle souvent d'échanges culturels dans le sens de donner l'accès mais là on va retomber dans le débat de la démocratisation de la culture (débat de Malraux). Mais ici, quid de la mise en évidence des talents que véhiculent les personnes qui nous rejoignent ? Nous référant à Voltaire qui disait : «Loin de me léser, votre différence m'enrichit», que faisons-nous pour nous en enrichir ?

Dans les recommandations, on demande aux institutions culturelles de faire de la diffusion mais s'il n'y a pas un processus de participation, de citoyenneté qui accompagne cela on tombe très vite dans le cliché du folklore.

La problématique de la mobilité a également été évoquée. Ce n'est pas directement en lien avec la culture, le sport et les loisirs mais la mobilité est évidemment un frein qui revient systématiquement. C'est une problématique transversale.



Ici, l'exemple flamand est intéressant : moyennant une participation de 25€, il y a une libre circulation sur l'ensemble du territoire flamand avec De Lijn. Cela pourrait être une recommandation annexe sachant qu'il faut un budget de 450€ à la Région wallonne pour la mobilité d'une personne.

Il faudrait également qu'il y ait une mise en place d'activités qui ne soient pas liées à des appels à projets mais qui soient pérennes. Exemple : Urban à Sambreville qui a donné de beaux résultats mais qui va devoir s'arrêter car c'était un projet cadré dans le temps. La question de la pérennisation des activités et des expériences qui sont menées à travers les appels à projets se pose ici avec acuité.

Viennent ensuite les problèmes de plan de cohésion sociale, nouveau décret qui demande la mise en place de ce dernier dans les différentes communes de la Région wallonne. Quid de la manière d'associer les acteurs culturels et sportifs et plus spécifiquement les acteurs liés à la problématique de l'immigration qui sont en rapport avec les populations concernées ? Quid de leur association locale ? Il faut une articulation avec le C.A.I. mais également avec les différents acteurs locaux pour pouvoir les intégrer dans les plans de cohésion sociale.

Il a également été évoqué que les acteurs doivent être actifs et être des forces de proposition. Ils ne doivent pas attendre qu'on leur donne le pouvoir ; il faut qu'ils le prennent. La culture et le monde associatif doivent être des relais qui doivent être exploités pour pouvoir pleinement rendre possible les actes citoyen et accéder à un certain nombre de décisions.

Enfin, il a été évoqué la problématique des MENA qui ne bénéficient que de titres provisoires de séjours, qui ne leur donnent pas accès à différentes structures sportives ou culturelles. Des projets existent malgré tout.





4. Synthèse des constats concernant l'accueil des primo-arrivants (PA) en Région de Bruxelles-Capitale

Limites

Nous n'aborderons ici que la situation concernant le public majeur et scolarisé dans sa langue maternelle (et donc pas les questions des mineurs ni celles du public relevant de l'alpha).

Contexte

Les programmes d'accueil et d'intégration en Europe

Les programmes d'accueil et d'intégration sont apparus à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

Ils existent dans différents pays européens: les Pays-Bas (1998), la Finlande (1999), la Belgique (Vlaamse gemeenschap -2003-), la France (2003), le Danemark (2003), l'Allemagne (2004), l'Autriche, la Suède. Ils vont également être mis en place en Estonie et au GD de Luxembourg.

Les programmes nationaux d'intégration comportent en général 3 volets principaux:

- 1) cours de langue
- 2) cours d'orientation ou d'introduction au pays (information sur l'ordre juridique, la culture, l'histoire, ...)
- 3) orientation professionnelle

Il semble qu'il y ait un consensus général sur les principaux objectifs des politiques d'intégration, à savoir:

- permettre aux immigrants de vivre de façon indépendante et de subvenir à leurs besoins. Il s'agit là de l'objectif principal.
- leur permettre de participer activement à tous les aspects de la vie.

Dans de nombreux pays, les réfugiés ne sont pas considérés comme des catégories distinctes des autres migrants, en matière de politique d'intégration.

Les Primo-Arrivants (PA) en Belgique: aspects quantitatifs

Bruxelles accueille 37% des immigrés récents (arrivés entre 2000 et 2004).

La Flandre en accueille plus de 40% et la Wallonie 23%. Du fait de sa taille, c'est à Bruxelles que l'impact du mouvement est le plus notable.

Le profil du public PA

Le public "PA", c'est à dire les personnes arrivées récemment en Belgique, est hétérogène notamment en termes de :

- nationalité: les flux vers la Belgique sont plus variés qu'autrefois et d'origine plus lointaine. On compte, actuellement plus de 140 nationalités différentes en Belgique.

Depuis le milieu des années 1980, la Belgique connaît une nouvelle phase de croissance de l'immigration. Le nombre d'entrées d'étrangers est, de fait, à un niveau historiquement élevé. 77.387 immigrations (légales) d'étrangers ont été enregistrées en 2005. On a ainsi dépassé de loin les précédents maximums observés en 1948 et 1964.

La logique de proximité continue de jouer. Les arrivées en provenance de France (10.377) et des Pays-Bas (10.109) sont les plus nombreuses. Viennent ensuite le Maroc (7.106), la Pologne (4.815) puis la Turquie (3.389).

- statut de séjour: regroupement familial (+ de la moitié des visas longue durée accordés en 2005), études (25% des visas délivrés en 2005), asile (+/- 15% des flux en 2005), emploi (10% des visas délivrés en 2005), sans statut... (NB: tout le monde n'a pas besoin de visa!!!!)

- niveau de formation/scolarité: le profil type n'est pas uniquement l'immigré "non ou peu qualifié" mais bien, aussi, le migrant diplômé de l'enseignement secondaire supérieur, voire gradué ou universitaire. Les étrangers sont surreprésentés à la fois aux niveaux les plus bas et



aux niveaux les plus hauts. En Belgique, pour les Turcs et les Marocains (...) 39% n'ont bénéficié que de l'enseignement primaire. Les autres ressortissants hors UE, en revanche, sont surreprésentés dans la frange supérieure des niveaux d'instruction.

- sexe: pour la plupart des nationalités en provenance des pays de l'hémisphère Sud et d'Europe de l'Est, on observe une féminisation très nette de l'immigration (par rapport au passé). Cette féminisation de la migration est un phénomène quasi généralisé. Les femmes deviennent majoritaires parmi les nouvelles entrées enregistrées (dès 1995). On arrive ainsi quasiment aujourd'hui à une parité hommes/femmes (49% de femmes au 1/1/06).

- âge: la majorité ont entre 18 et 40 ans avec un âge modal (=âge auquel on compte le plus d'entrées) assez marqué à 25 ans.

La question des besoins

Parmi les besoins des PA, nous pointerons tout particulièrement:

- de manière générale, le besoin d'informations correctes: qu'elles soient d'ordre juridique, social, ou autre (les personnes étant amenées à être confrontées à une réalité administrative ou autre qui peut les "dépasser": conditions relatives au droit de séjour, soins de santé, scolarité des enfants, logement, permis de travail, ...). Quels sont les services accessibles, quels sont les droits de la personne, quels sont ses devoirs, quelles sont les démarches à accomplir ?...autant d'informations dont la connaissance (ou pas) se révélera importante au quotidien.

Mais l'information, c'est aussi la connaissance de certains codes, de certaines habitudes qui, même s'ils sont tous relatifs, permettent de faciliter les relations avec autrui en évitant, notamment, un certain nombre de malentendus.

Enfin, l'information, c'est aussi avoir connaissance des activités socio-culturelles qui sont organisées (autant de fenêtres vers l'extérieur).

- le besoin de maîtriser, au moins, une des langues du pays d'accueil et ce, tant pour des raisons pratiques (vie quotidienne, démarches administratives, suivi de la scolarité des enfants, recherche d'un emploi,...) que sociales (relations humaines).

- la recherche d'un emploi (pour les personnes disposant d'un permis de travail): démarche particulièrement difficile, dans certains cas, pour les personnes, du fait de la langue, de l'inexistence d'une expérience professionnelle en Belgique, de la question des équivalences de diplômes, de la transposition des compétences acquises au pays dans la réalité belge, mais aussi du fait des discriminations...

- le besoin d'être écouté, entendu, épaulé, conseillé, orienté... Bref, de ne pas se sentir tout seul face à ce qui leur arrive. Tout PA connaît, généralement, un moment de déséquilibre. Il est fragilisé dans ses repères (culturels, linguistiques, sociaux) et peut ressentir le besoin d'être épaulé, même très brièvement.

- le besoin de sortir de l'isolement, de se créer un réseau relationnel et la volonté de s'impliquer dans la vie sociale/associative (par exemple par des activités de bénévolat) en Belgique.



Situation de l'accueil des Primo-Arrivants (PA) en Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas d'une politique instituée en matière d'immigration ou d'intégration des immigrés.

La politique, en cette matière, est communautarisée : l'une flamande et l'autre francophone.

	côté francophone	côté néerlandophone	remarques
Caractéristiques générales	<p>Actions diverses émanant d'opérateurs divers, fonctionnant avec des moyens variés et des champs d'activités plus ou moins étendus selon les cas.</p> <p>Nous avons relevé 85 opérateurs s'adressant +/- spécifiquement, selon les cas, aux PA majeurs scolarisés.</p>	<p>Au contraire de la situation francophone, le paysage néerlandophone bruxellois est assez clair.</p> <p>On a:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action principale développée dans le cadre de la politique "d'<i>inburgering</i>" (intégration civique). • des actions connexes destinées à un public n'ayant pas accès à "l'<i>inburgering</i>" (ex: sans-papiers) et/ou proposant d'autres types d'initiatives (ex: sportives, culturelles) que celles prévues par l'<i>inburgering</i>. Elles sont menées par le Centre régional d'intégration "Foyer" et d'autres associations (dont celles de migrants) 	Le paysage actuel bruxellois a tendance, en termes d'initiatives d'accueil des PA, à ressembler à un "patch-work".
Public concerné	<p>Celui-ci est diversifié en fonction des conditions d'accès (souvent liées au cadre dans lequel les initiatives sont développées). Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous statuts y compris « sans statut » (ex: secteur de l'éducation permanente) - au minimum demande de régularisation (ex: enseignement de promotion sociale) - habiter dans une commune déterminée (ex: certaines initiatives communales) - être demandeur d'emploi (ex: secteur ISP) 	<p>Le décret "inburgering" définit clairement le public visé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout étranger majeur inscrit au registre national par une commune flamande ou bruxelloise • tout Belge majeur né hors de Belgique dont au moins un parent est né hors de Belgique <p>Les personnes en séjour irrégulier n'ont pas accès au dispositif.</p>	
Initiateurs des	<p>Il s'agit majoritairement de projets initiés et développés par l'associatif et non les pouvoirs publics.</p>	<p>- BON vzw: est le seul bureau d'accueil officiel à Bruxelles dans le cadre de "l'<i>inburgering</i>".</p>	



	côté francophone	côté néerlandophone	remarques
Philosophie générale	<p>C'est la logique de service au public qui prédomine, c'est à dire la mise à disposition de services et le choix laissé aux personnes de prendre ceux qui les intéressent.</p> <p>La logique qui semble prévaloir au niveau des pouvoirs subsidiants est plus de l'ordre du soutien à un certain nombre d'initiatives, d'actions, que de la mise en œuvre d'une politique spécifique donnée.</p>	<p>Moyennant certaines adaptations au contexte institutionnel bruxellois (dont le caractère non obligatoire), la politique d'accueil des PA est directement liée à ce qui se pratique en Flandre.</p> <p>Le décret relatif à l'inburgering est assez explicite quant aux publics visés, quant à ce que l'on veut faire, et aux moyens que l'on va utiliser.</p> <p>L'intégration civique est perçue comme un premier pas accompagné vers une participation à la société en tant que membre à part entière. Le gouvernement flamand voit l'intégration civique comme un processus impliquant des engagements des deux parties. L'autorité a le devoir de proposer au PA un parcours de qualité d'intégration. Le nouvel arrivant s'engage, quant à lui, à participer activement au processus.</p> <p>L'objectif est de donner aux personnes les moyens d'être autonomes, le plus rapidement possible.</p> <p>On se situe donc dans une logique de parcours intégré multidimensionnel s'inscrivant dans le cadre d'un contrat passé entre la société et le PA.</p>	
Mise en œuvre	<p>Globalement, 2 types d'actions existent chez les opérateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions spécifiques centrées sur un axe particulier: cours de langue, organisation d'un atelier, accompagnement social, ... - des actions diverses organisées au sein d'une même structure: elles visent à proposer au public un ensemble de services (+/- nombreux selon les cas): accueil/ l'orientation, cours de français, accompagnement psycho-social, juridique et ISP, ... Le public choisit, parmi ceux-ci, celui ou ceux qui l'intéresse(nt) le plus. 	<p>Dans le cadre de "l'inburgering", on a une action globale très intégrée: les personnes s'engagent à suivre l'ensemble du processus (et pas uniquement l'un ou l'autre aspect de celui-ci). Cela implique pour tout participant de participer à la dynamique suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement individuel: Le « traject begeleider » (accompagnateur) va accompagner le primo-arrivé (PA) durant l'ensemble de son processus et ce, dans la langue de la personne ou dans une langue de communication. - un module d'orientation au sein de la société (80h) - un cours de néerlandais (80h-240h) (promotion sociale) - une orientation professionnelle (en partenariat avec Actiris, VDAB, Tracé) 	



	côté francophone	côté néerlandophone	remarques
L'orientation au sein de la société	<p>Les activités socioculturelles et les animations/séances d'information sur des sujets variés sont souvent organisées dans le cadre des cours de français, certaines expériences passées ayant montré que, sans cela, le taux de participation est relativement faible, les personnes ne considérant pas ce type d'activité comme prioritaire.</p> <p>Au niveau de l'ISP, ces sujets sont généralement évoqués dans le cadre des groupes de détermination (séances informatives relatives à la citoyenneté).</p>	<p>Le cours d'orientation au sein de la société (80h) fait partie intégrante du parcours <i>d'inburgering</i>. Il est le plus souvent organisé dans la langue maternelle ou dans une langue de contact maîtrisée par le PA (pour info: en 2007, 49% des groupes ont été organisés en français). Il porte sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le fonctionnement et l'organisation de la société belge (système politique, enseignement, sécurité sociale, missions de la commune, droits et obligations au sein de la société, ...); • la connaissance pratique de la vie quotidienne (poste, assurance, mutuelle, tri des déchets, ...); <p>Ces cours visent à la fois un objectif de connaissance (disposer de l'information) et un objectif de compétence (avoir la capacité de trouver soi-même l'information, reconnaître la diversité culturelle et pouvoir entrer en dialogue dans le cadre de celle-ci).</p> <p>On y aborde des questions telles que l'emploi, le logement, la santé, la participation sociale, ... L'accent est mis sur des situations pratiques que les participants rencontrent dans la vie de tous les jours.</p> <p>Au départ, les PA ne semblent pas toujours voir l'intérêt de ce type de cours. Cela ne fait pas partie de leurs priorités, contrairement à l'apprentissage de la langue et la recherche d'un emploi. Toutefois, au terme du processus, nombreuses sont celles qui soulignent les aspects positifs de la démarche (dont le fait d'être outillés, de se créer un réseau de contacts, d'éviter, dans certains cas, des malentendus en comprenant mieux le fonctionnement de la société dans laquelle ils se trouvent, tant au niveau pratique que "culturel").</p> <p><i>Het Huis van het Ndls</i> détermine les besoins linguistiques de la personne et l'oriente vers le centre d'enseignement adapté à ses besoins (notamment sur base du test d'aptitudes cognitives, COVAAR.)</p>	



	côté francophone	côté néerlandophone	remarques
L'orientation au sein de la société		<p>Il existe 3 types de centres d'enseignement (ceux-ci peuvent être apparentés à la promotion sociale):</p> <ul style="list-style-type: none"> - le centre d'éducation de base (pour les personnes peu ou pas scolarisées): I à Bxl - le centre d'enseignement pour adultes (CVO): 2 à Bxl - le centre universitaire (<i>universitaire talen centra</i>): I à Bxl <p>Dans le parcours primaire, l'acquis minimum visé est le niveau I.I. Les praticiens considèrent que c'est un niveau très faible et que les personnes qui n'atteignent que ce niveau ne sont pas capables de converser facilement ni de suivre une formation dispensée en néerlandais.</p>	
Cours de langue	<p>Il existe 2 types d'opérateurs de Français Langue Etrangère (FLE):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) promotion sociale (30% des opérateurs): Les cours de FLE s'insèrent dans le curriculum de l'enseignement de promotion sociale qui prévoit des objectifs à atteindre pour chaque niveau. 2) secteur associatif (70%): Il n'existe pas de socle de compétences ni de cadre de référence communs en terme de niveaux. <p>Il n'existe pas de coordination entre les opérateurs FLE.</p>		



	côté francophone	côté néerlandophone	remarques
Accompagnement socio-professionnel	<p>Nombreux sont les PA qui fréquentent les missions locales (ML), de même que les centres de formation. Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit systématiquement d'un public peu qualifié et peu scolarisé. En effet, un certain nombre de PA se retrouvent dans ce dispositif du fait de l'absence de reconnaissance -en tout ou partie- de la formation suivie dans leur pays d'origine.</p> <p>Globalement, les demandes de ce public dépassent le cadre spécifique de l'emploi et de la formation et impliquent un accompagnement plus large (que strictement professionnel) qui concerne des matières particulièrement complexes comme le droit des étrangers ou les procédures d'équivalence de diplôme, ...</p> <p>Toutefois, de façon générale, on constate que les opérateurs d'ISP (ML et opérateurs associatifs) ont tendance à intégrer les personnes PA dans leurs groupes traditionnels. Rares sont ceux, en effet, qui développent des projets spécifiques à destination de ce public.</p> <p>Les raisons à l'origine de cette situation sont diverses. D'une part, d'aucuns invoquent des raisons financières: il n'existe pas de financement spécifiquement prévu pour l'accompagnement de ces personnes.</p> <p>D'autre part, les opérateurs d'ISP se montrent divisés sur la pertinence de constituer des groupes distincts à l'intention de ces personnes.</p>	<p>L'accompagnement/orientation professionnelle fait partie intégrante du parcours <i>d'inburgering</i>.</p> <p>Ce volet se fait en collaboration avec le VDAB, ACTIRIS, et la boutique locale de l'emploi Tracé.</p> <p>Ce module comprend un volet informatif et des entretiens individuels. L'objectif est de ne pas devoir attendre que les personnes maîtrisent la langue (F/NL) pour commencer à réfléchir à leur avenir professionnel. Il se situe donc en amont du dispositif ISP général et se veut un pont vers celui-ci.</p> <p>Il comprend notamment un bilan de compétences professionnelles, détermination du type de projet professionnel/formation, sensibilisation aux techniques de recherches d'emploi, aux codes en vigueur dans le monde professionnel, aux méthodes et procédés de travail en Belgique, amorce d'une procédure d'équivalence de diplôme, ...</p> <p>A la fin du parcours primaire, le PA, l'accompagnateur et les 3 partenaires emploi élaborent un plan intégré en matière d'emploi, de formation et/ou études.</p>	



	côté francophone	côté néerlandophone	remarques
Accompagnement socio-professionnel	<p>En effet, certains estiment que la particularité de ce type de public n'est pas telle qu'elle nécessite nécessairement un accompagnement distinct, les problèmes et difficultés étant souvent les mêmes que pour le restant du public.</p> <p>Cependant, certains opérateurs ont choisi de développer une réflexion et/ou des actions plus spécifiques à l'intention de ce public.</p>		
Mode d'information du public	<p>Celui-ci diversifié en fonction des conditions d'accès (souvent liées au cadre dans lequel les initiatives sont développées): exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous statuts y compris « sans statut » (ex: secteur de l'éducation permanente) - au minimum demande de régularisation (ex: enseignement de promotion sociale) - habiter dans une commune déterminée (ex: certaines initiatives communales) - être demandeur d'emploi (ex: secteur ISP) 	<p>Contrairement à la Flandre, les communes bruxelloises ne sont pas tenues d'informer les personnes (correspondant au public cible du décret) qui s'y inscrivent de l'existence de la politique d'intégration civique (<i>inburgering</i>), ni de les envoyer vers le bureau d'accueil "BON vzw".</p> <p>Le bouche à oreille joue un rôle très important et nombre de personnes viennent car elles ont entendu parler des cours d'orientation sociale.</p> <p>Environ la moitié des personnes qui fréquentent BON parlent ou se débrouillent en français.</p>	Tant du côté francophone que néerlandophone, on constate le rôle important joué par le bouche à oreille.
Financements	<p>Le montant des moyens dévolus à l'accueil des PA est très difficile à calculer étant donné qu'il n'y a pas de moyens financiers structurels particuliers qui leur sont destinés.</p> <p>Les actions développées par le secteur associatif sont pour l'essentiel financées par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Cohésion sociale (Commission Communautaire Française -COCOF-) - l'éducation permanente (Communauté Française de Belgique) - subventions ponctuelles (FIFI, Fondation Roi Baudouin (FRB), ...) 	<p>Dans le cadre de <i>l'inburgering</i>: d'importants moyens financiers sont dégagés par la Communauté flamande: le bureau d'accueil reçoit une subvention annuelle de la Communauté flamande (3.723.724,77€ en 2007)</p>	S'ajoute à cela la politique des grandes villes (pour les initiatives communales).





5. Débat avec les représentants des partis politiques

Présents :

- Nathalie DONNET, représentante du parti Ecolo
- Anne BARZIN, représentante du parti MR
- Benoît DISPA, représentant du parti CDH
- Luc VANDENDORPE, représentant du parti PS

Animatrice : Frédérique MAWET, Directrice du CIRE

Débat autour de l'accueil

TF. MAWET : Je vais vous poser des questions en partant des recommandations qui vous sont adressées. Comme on a très peu de temps je vous demande d'être très brefs. Je vais à chaque fois vous demander tous de réagir en 2 minutes maximum. Avant de rentrer dans les recommandations par secteur particulier je vais vous demander: quelle vision ont vos partis sur la question de l'accueil du primo-arrivé? Est-ce une question qu'ils se posent, qu'ils prennent en compte et qui figure dans les programmes ?

B. DISPA : ... Je peux vous assurer que tous les représentants qui sont ici sont certainement conscientisés sur la question que vous avez mise à l'ordre du jour. Nous donner donc deux minutes, c'est très bref. J'aurai envie de vous faire deux recommandations. La première c'est ce bouquin que je viens de lire durant mes quelques jours que j'ai pu prendre en février. C'est un bouquin formidable que vous connaissez peut-être qui dit beaucoup, je pense, sur la situation que nous vivons et dont la philosophie - je ne vais pas dire qu'il inspire le CDH que je représente ici - mais en tout cas dans lequel je me reconnaissais personnellement tout à fait. C'est un bouquin de Jean-Claude Guillebaud, qui s'appelle « Le commencement d'un monde : vers une modernité métisse ». C'est un bouquin formidable parce qu'il dit bien que nous vivons un moment historique et que notre monde est en train de basculer. Il y a une séquence historique qui s'achève. C'est un peu cette domination du monde occidental à l'égard du reste du monde. C'est une séquence historique de plusieurs cycles et on voit bien que maintenant de plus en plus c'est une réalité que vous vivez évidemment tous les jours. C'est un nouveau monde qui surgit, un monde métissé, un monde où les questions d'interculturalité sont vraiment au cœur même de nos vies quotidiennes.

F. MAWET : Vous pouvez répondre directement à ma question? Comment votre parti conçoit cette question de l'accueil du primo-arrivé?

B. DISPA : Vous avez raison. Cela va me permettre de corriger ce que vous avez dit tout à l'heure. Si j'ai bien

compris vous avez dit que les partis ne mettaient pas vraiment à l'ordre du jour la question ... Je peux vous dire que c'est ma deuxième recommandation après le livre de Guillebaud. Au programme du CDH il y a 10 pages qui sont consacrées à l'interculturalité et en particulier il y a la volonté de proposer très clairement un programme tout à fait intégré d'accueil des primo-arrivants parce que, effectivement, si des initiatives existent à différents niveaux de pouvoir et si des actions sont menées très concrètement sur le terrain, il est clair qu'au niveau de la Région wallonne, on manque actuellement une véritable intégration de cette politique d'accueil des primo-arrivants. Le programme fait explicitement référence aux recommandations du CIRE; notamment l'analyse qui est faite d'une certaine dispersion des moyens, d'un manque d'informations. Vous avez signalé tout à l'heure un renvoi de primo-arrivants d'un système de débrouillardise et d'errance dans le nouveau monde qui les accueille ou ne les accueille pas. Et donc, au départ de ces constatations, la volonté est vraiment de rentrer dans une logique proactive et de mettre sur pied un vrai programme d'accueil multidimensionnel. Je ne pense pas en dire beaucoup plus. Mais ce que je peux vous dire c'est qu'un certain nombre de secteurs sont pointés notamment tout le secteur économique parce que la lutte contre la discrimination à l'embauche fait partie intégrante de cette problématique-là. Mais il y a également des propositions très concrètes à l'égard du secteur associatif, de l'enseignement et du secteur audio-visuel également. En bref, un programme complet qui s'articule dans cette volonté de mettre sur pied cette action, cette approche pluridimensionnelle et intégrée.

F. MAWET : Merci. Je m'adresse maintenant à la représentante du parti Ecolo. Estimez-vous qu'il faut une politique spécifique d'accueil des primo-arrivants et est-ce mis dans votre programme ?

N. DONNET : Bonjour, pour Ecolo c'est effectivement une priorité de pouvoir favoriser l'intégration et on parle même plus globalement des "migrants" et donc d'avoir une vraie politique en matière d'intégration qui permet à la fois de composer avec tout ce qui



existe déjà en termes d'initiatives c'est-à-dire de mettre l'accent sur la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. Vous parlez de Bruxelles : j'ai reçu hier un mail d'Henri Goldman qui disait qu'au niveau bruxellois c'est la foire. On ne sait plus très bien qui s'occupe de quoi et donc on a réfléchi aussi à cette question-là, que ce soit pour Bruxelles comme pour la Région wallonne. J'ai été dans le groupe de travail tout à l'heure sur la question du développement de l'accès aux formations et notamment au français. Une de nos propositions c'est notamment de créer un "welcome back" qui soit intégré, qui soit mis en place dans le cas d'une politique intégrée au niveau régional.

F. MAWET : Merci. Je m'adresse maintenant à la représentante du parti MR. Répondez à la même question.

BARZIN : Bonjour à tous d'abord. Pour répondre à votre question, je pense que c'est une politique transversale et qu'on doit retrouver malgré tout dans différents secteurs. On fait parfois la critique en matière de l'accueil de la petite enfance en disant qu'il y a différents ministres - il y en a 7, je pense, si je compte juste - qui s'occupent de cette matière. Ici c'est un petit peu la même chose. On doit retrouver des éléments au sein de différents ministères. C'est une politique qu'on doit voir d'une manière transversale. Et il faut évidemment faciliter l'intégration des primo-arrivants. Dans ce cadre, au niveau du Mouvement Réformateur ce qui nous paraît vraiment essentiel c'est tout ce qui concerne l'enseignement. Je rejoins certains éléments qui ont été formulés dans les recommandations qui viennent de nous être exposées par rapport à l'apprentissage du français notamment que ce soit pour les jeunes, pour les parents, parce que c'est un élément vraiment essentiel. Je pense que dans ce qui a été dit tantôt il y a des choses qui sont plus générales et qui ne s'appliquent pas uniquement aux primo-arrivants. Je crois vraiment qu'au niveau de l'enseignement il y a un effort à faire et on doit évaluer ce qui existe maintenant au niveau de la classe passerelle et voir si on peut améliorer encore le système. Il y a évidemment un travail important à faire aussi pour lutter contre les discriminations et pour travailler à l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants. Il faut essayer de développer aussi, au niveau des questions économiques, l'esprit d'entreprise chez les primo-arrivants. Et ce qui m'a beaucoup interpellé dans ce qui a été dit tout à l'heure, ce sont les problèmes de communication ou d'information. On dit parfois que ce sont les plus débrouillards qui arrivent à avoir l'information. Celle-ci ne touche pas tout le monde et ça c'est quelque chose qu'on pourrait améliorer au niveau politique et qui ne coûte pas nécessairement très cher.

F. MAWET : Merci. Je m'adresse maintenant au représentant du parti PS. Répondez à la même question.

L.VANDENDORPE : Le fil rouge de toutes les interventions, c'est celui du parcours d'accueil qu'on veut développer avec comme objectif vraiment de fournir à la fois une information et un soutien, un accompagnement personnalisé et de combiner à la fois à des cours de français, des cours d'alphabétisation, d'initiation à la citoyenneté ou toute une série d'aides à la vie pratique, une orientation socioprofessionnelle. Au fond, ce qu'on vise à travers ça c'est de remettre la personne, l'usager, au centre du dispositif, et vous avez souligné à quel point nos règlementations étaient devenues lourdes et à quel point pour quelqu'un qui arrive, c'est une espèce de jungle. Il faut renverser la perspective, remettre la personne au centre et pouvoir l'aider, l'accompagner et articuler beaucoup mieux les services publics qui travaillent dans le domaine et dont on sait qu'ils sont éclatés entre différentes compétences et différents modèles et articuler ces services entre eux avec l'ensemble des asbl et les associations qui travaillent dans le domaine. C'est à travers cette double articulation qu'on peut arriver à retrouver une politique beaucoup plus cohérente, au fond, en restructurant l'ensemble des initiatives qui ont été prises. Voilà un peu le projet. Et puis concrètement, vous avez parlé de la mise en œuvre des PCS. Il faudra qu'on évalue et on sait qu'il y a quelques lourdeurs de mise en œuvre. Mais l'idée c'est de mettre vraiment, au niveau local, l'ensemble des acteurs autour d'une table pour arriver à formuler des propositions et un plan d'action concret et vraiment un plan qui colle au terrain.

Débat autour de la santé

F. MAWET : Dans le secteur de la santé, il est recommandé de réduire les barrières à l'accès aux soins en donnant plus de moyens aux services régulièrement confrontés à l'accueil et aux soins des primo-arrivants pour faciliter l'accès de ces derniers à l'interprétariat social et à la médiation interculturelle qui sont des vecteurs de communication indispensables. Il y a aussi la demande que soient organisées des concertations locales entre les différents services dans une approche intégrée et pluridisciplinaire. Que pouvez-vous faire de ces recommandations ?

L.VANDENDORPE : Sur l'accès aux soins, il y a d'abord les barrières formelles. Il faut savoir que les hôpitaux publics ont l'obligation de donner des soins à toutes les personnes, quelles que soient leur situation (est-ce qu'ils ont des papiers. Est-ce qu'ils sont en règle de mutuelle?, etc.). Il y a donc une première barrière qui a été levée qui concerne, malheureusement pour



l'instant uniquement, les hôpitaux publics. Et au-delà de cet accès réglementaire et obligatoire, cette capacité que chacun a à bénéficier de soins, c'est vrai qu'il faut articuler et développer le lien et l'articulation avec les associations. On a parlé de l'interprétariat social ou de la médiation interculturelle, c'est là où au-delà de la politique réglementaire, on peut mener une politique incitative et on est tout à fait ouverts à ça et on peut citer d'autres opérateurs de première ligne dont la problématique n'est pas spécifiquement celle des primo-arrivants. Par exemple au planning familial ou à l'ONE, il faut qu'on puisse tisser des liens entre ces opérateurs et les associations que vous avez citées.

F. MAWET : *Les recommandations s'adressent à des niveaux de pouvoirs très différents. Il y a une unicité de vécu sur le terrain mais les recommandations et les niveaux de problèmes doivent remonter tantôt à la Région, tantôt aux Communautés, tantôt au Fédéral. Donc, ce que je vous propose dans vos réactions c'est de dire ce que vous pouvez prendre vous au niveau régional et par rapport au fédéral parce qu'il y a toute une série de choses qui concerneront plutôt le Fédéral, ce qui est important c'est que vous vous en emparez pour interpeller le fédéral parce que ce n'est pas spécialement de vos compétences mais il est de vos compétences de dire ce qui se vit sur votre territoire et ce qu'il faut changer.*

A. BARZIN : Par rapport à la question de l'accès aux soins, il y a effectivement des choses qui sont faites au niveau public et on a cité dans l'intervention de tout à l'heure par exemple le CHR de Namur. Par rapport à la question de l'interprétariat que vous évoquez, le fait de créer un service gratuit par téléphone pour essayer de régler ce problème. Je pense que ça peut être une piste qui peut être retenue et qui ne serait à mon avis pas extrêmement coûteuse. Cela me paraît être quelque chose d'intéressant. Au niveau de la concertation locale entre les différents services, ce ne sont pas les mandataires régionaux qui vont pouvoir le faire, c'est vraiment commune par commune. Mais c'est vrai que si on peut fédérer les actions soit au niveau d'un arrondissement ou d'une province, ça peut permettre de fonctionner mieux ou avoir plus de coordination. Mais ça ce n'est pas le pouvoir politique régional qui va apporter la solution. Mais on peut donner des impulsions, je pense.

N. DONNET : Au niveau de la santé, comme je le disais tout à l'heure, c'est bien au niveau de la Région wallonne que l'impulsion doit se faire pour impulser des politiques volontaristes et puis aller voir vers les différents niveaux de pouvoir et coordonner au niveau des différents niveaux de pouvoir. C'est clair qu'au niveau des services d'interprétariat et de médiation au niveau

des hôpitaux, c'est nécessaire que ce soit de plus en plus développé et qu'on puisse soutenir les initiatives existantes. Un autre aspect du programme Ecolo, c'est toute la formation des intervenants dans les milieux de soins de santé aux questions interculturelles qu'il ne faut surtout pas oublier.

B. DISPA : En ce qui concerne le décloisonnement des niveaux de pouvoir, c'est vrai qu'on peut réfléchir uniquement au niveau régional mais de toute évidence, la réalité vécue par les personnes ou les services transcende toutes les frontières administratives. Donc, il est vraiment important que la problématique soit traitée à chaque niveau de pouvoir. Il y aura une occasion qui se présentera, je crois. La ministre de l'emploi au niveau fédéral (J. Milquet) va lancer dans le cadre des accords du gouvernement fédéral, les assises de l'interculturalité. Je pense que ça sera un lieu exceptionnel pour que chaque partie puisse se faire entendre. Chaque niveau de pouvoir doit être associé à cette démarche-là et la volonté dans notre programme régional c'est qu'il y ait, à cette occasion-là, mais ça devra après se décliner dans des actions plus concrètes, un vrai dialogue entre les différents intervenants. Le deuxième élément sur lequel vous insistez et je voudrais vraiment appuyer là-dessus et peut-être prendre le contre-pied de ce qu'Anne Barzin a dit, c'est le niveau local. Moi, je crois beaucoup (je suis le bourgmestre de Gembloux), à l'ancre local des politiques notamment à l'égard des primo-arrivants. Les situations d'une commune à l'autre sont extrêmement diverses. Nous avons sur le terrain gembloutois par exemple des acteurs comme la faculté universitaire qui accueille des étudiants étrangers, comme le centre MENA, un service d'entraide migrants, toute une série d'intervenants qui ont en charge des problématiques spécifiques qui ne sont pas sans lien avec tout ce qui se pose ailleurs ou à d'autres niveaux de pouvoir mais avec des réalités tout à fait spécifiques. Et je pense qu'il est important, peut-être à l'initiative des communes, de prendre en charge ces données-là. Et d'une manière générale, la politique à l'égard des primo-arrivants doit impliquer très étroitement les autorités locales et les autorités régionales. Je crois moi à la pertinence de l'échelon provincial au niveau opérationnel, qu'il y ait un soutien de seconde ligne ou une expertise donnée et le C.A.I. est évidemment un acteur important à cet égard-là mais je pense qu'il faut être le pied dans le terrain local et veiller à ce que des outils puissent être mis en place pour que ces coordinations puissent se mettre à fonctionner correctement. Le PCS est un bel outil, très lourd administrativement (...) avec aussi une difficulté sur le plan budgétaire dans la mesure où notamment dans les communes namuroises, le refinancement qu'on aurait pu espérer n'a pas été au rendez-vous. Mais c'est un outil qui existe et il faut l'exploiter pour que la ques-



tion de l'accueil des primo-arrivants soit intégrée dans une approche globale de cohésion sociale.

F. MAWET : *Cette question à elle toute seule peut faire l'objet d'un débat : est-ce qu'on travaille largement ? Vous parlez d'interculturalité, vous parlez de cohésion sociale, est-ce que ce qu'on attend d'une politique d'accueil des primo-arrivants, est-ce que c'est quelque chose de précis, est-ce que ça concerne une population précise ou est-ce que c'est extrêmement large ? Pour moi, on n'a pas du tout encore tranché ici et d'ailleurs la proposition du C.A.I. était de reprendre comme catégorie de public un public présent sur le territoire depuis 10 ans. Ce qui est extrêmement large et qui va pour nous au-delà de l'idée de «primo-arrivants»... J'en viens au logement.*

Débat autour du logement

F. MAWET : *Dans le secteur du logement, la question pour les primo-arrivants nécessite une politique spécifique, accompagnée de moyens spécifiques, afin de ne pas renforcer les préjugés discriminatoires. Pour eux, ces moyens spécifiques doivent être alloués à de meilleures conditions d'accueil dans les centres et dans l'élaboration de places d'accueil dans des structures plus souples. Ils préconisent des nouvelles places d'accueil dans les centres. Je précise que ça c'est vraiment une question fédérale. Je comprends bien que cette question se pose et que vous la voyez se jouer sous vos yeux ... On demande aussi des quotas dans les logements publics pour les primo-arrivants et un travail d'information pour que les agences immobilières sociales (AIS) soient sensibilisées à cette question et proposent des places pour les primo-arrivants.*

B. DISPA : Je souscris à ces recommandations. Il ne faut pas sous-estimer les difficultés. Autant je pense que nous avons en Région wallonne une population qui est de plus en plus ouverte à l'accueil des personnes étrangères et ouverte aux primo-arrivants, autant il ne faut pas sous-estimer des réflexes égoïstes et un risque de stigmatisation de certaines populations. Il m'arrive très régulièrement comme bourgmestre de recevoir des demandeurs de logements sociaux qui viennent me dire "Mais pourquoi est-ce que les logements sociaux sont attribués aux Africains ou des personnes étrangères et pas aux Gembloutois qui sont là depuis toujours?". C'est une question sensible mais je suis persuadé qu'il y a un effort de persuasion à faire à l'égard des populations et des mesures autoritaires ou règlementaires à prendre pour effectivement, s'il faut passer par le système des quotas, il faut le faire. Eventuellement, veiller à ce que les logements publics soient ouverts peut-être davantage qu'ils ne le sont aux primo-arrivants. Je dois quand même signaler à cet égard que, pour la première fois depuis très longtemps, la Région wallonne a relancé un

programme de construction de logements alors que pendant des années, les logements publics étaient en statu quo faute de moyens. Il faut rentrer ardemment dans ce processus-là et c'est bien que les Régions aient sanctionné les communes qui refusent de jouer le jeu de leur encrage communal du logement. Il faut le faire en ayant vraiment à l'esprit cette question de mixité sociale. C'est la raison pour laquelle la politique spécifique envers les primo-arrivants et la politique générale sur un plan social doivent se tenir. Il faut évidemment avoir une politique spécifique et réservé des logements publics aux primo-arrivants mais cet accueil-là doit s'intégrer dans une réflexion plus générale de façon à ce que la mixité sociale soit garantie et que le primo-arrivante puisse trouver sa place dans la société dans laquelle il arrive.

N. DONNET : Par rapport à la politique au niveau du logement, les différents niveaux de pouvoir sont de nouveau intégrés dans cette question. Par rapport à l'effet de stigmatisation lié au fait que des personnes pourraient obtenir des droits en matière d'accès aux logements sociaux, si on a une véritable politique d'intégration, on pourra dépasser cette question. C'est aussi la question de la pauvreté en général. Cela dépasse réellement la question de l'accès au logement pour les primo-arrivants. D'autre part, par rapport à la création d'ILA ou en tout cas de places supplémentaires en ILA, personne ne nie le fait que c'est important maintenant. Il faut également un soutien aux communes et aux pouvoirs locaux dans le cadre des perspectives d'intégration réelle des personnes. Les communes seules ont parfois du mal à inventer ou du moins à penser qu'il y a des moyens à mettre en œuvre pour intégrer localement les personnes. Donc, il faut un soutien aussi à ce niveau-là. En termes de perspectives d'intégration au niveau local, la question de l'accessibilité aux logements publics, la question de la mobilité aussi est hyper importante. Il faut en tout cas pouvoir donner l'accès à prix modique sur les lignes, de pouvoir aussi soutenir, peut-être dans le cadre des PCS, l'accessibilité à des taxis sociaux. Je dévie sur les questions de mobilité mais c'est lié aussi au choix du logement, notamment en milieu rural.

A. BARZIN : Ceci est lié à une question plus générale au niveau du logement. Je rejoins ce qui a été dit par rapport à la mixité sociale, il ne faut pas stigmatiser certaines catégories et c'est vraiment important de pouvoir atteindre cet objectif de mixité sociale et, d'un autre côté, essayer d'avoir le plus possible en Région wallonne des logements accessibles parce que ce qui pose problème maintenant, pour les primo-arrivants mais aussi pour d'autres, c'est le coût du logement. Et je pense qu'il faut faire un effort pour les logements



moyens mais également au niveau des logements sociaux. Par contre, je ne suis pas convaincue que le quota soit vraiment la solution mais je crois qu'il faut faire attention à bien respecter les critères d'octroi des logements sociaux et peut-être le cas échéant, revoir la réglementation. Mais à titre personnel, je ne suis pas convaincue que les quotas soient la meilleure solution. Et par rapport aux places d'accueil dans les centres, à partir du moment où il y a une difficulté au niveau du nombre de places, il faut sans doute examiner la possibilité d'augmenter ces places en tenant compte évidemment de la répartition des compétences aussi entre les différents niveaux.

L. VANDENDORPE : L'outil régional pour intervenir en matière de logement, c'est notamment le logement public où la Région est compétente. Et je rejoins assez bien ce qu'a dit B. Dispia, c'est-à-dire, commençons par améliorer et augmenter l'offre de logements sociaux avant de répartir des logements sociaux pour tout le monde et on est entre une politique globale de mixité sociale de logement social et l'objectif de Claudio Pescarollo d'avoir une politique spécifique pour une population spécifique avec des moyens spécifiques. Mais on est quand même là dans une tension entre les deux. Je pense que ça vaudrait la peine de faire un inventaire de sociétés de logement pour voir dans lesquelles il y a plus ou moins de mixité. Et si le constat est qu'il y a dans certaines sociétés un déficit de mixité sociale alors on pourrait envisager aussi une politique de quotas. Mais, faisons l'inventaire d'abord et voyons l'ampleur des problèmes avant. Mais il ne faut pas se fermer la porte.

Du point de vue fédéral, on a parlé de l'augmentation des places dans les centres d'accueil. On est assez d'accord avec cette idée-là mais dans le même domaine et au même niveau de pouvoir, y a-t-il une législation anti-discrimination pour la loi sur le logement privé ? Et si on pouvait au moins appliquer cette législation et avoir des contrôles effectifs on pourrait améliorer aussi la situation qui est une série de refus de location. Notre objectif serait d'une part d'augmenter les contrôles parce que la loi doit être appliquée et d'autre part de faire tout un travail de sensibilisation et d'information avec les acteurs, tant le syndicat des propriétaires que le syndicat des locataires. Vraiment, travailler avec eux dans un premier temps pour voir comment on peut améliorer la situation et enlever un certain nombre de craintes. Mais effectivement, la particularité de notre petit pays, c'est que l'action sur le logement public et l'action sur le logement privé dépendent de niveaux de pouvoir différents mais il faut avoir un objectif global là-dessus et c'est bien celui qu'on a. Donc, pas tout de suite de la contrainte, pas tout de suite des quotas mais

il faut qu'on puisse avoir un état précis de la situation et si les actions de sensibilisation incitatives ne permettent pas d'atteindre l'objectif alors il ne faut pas se fermer la porte à avoir des méthodes un peu plus contraignantes.

Débat autour de la culture

F. MAWET : *Dans le secteur de la culture, il est notamment recommandé de favoriser l'accès à la culture pour les primo-arrivants et de renforcer la participation des associations interculturelles dans les PCS au niveau local, en articulation étroite avec le CRI. Qu'est-ce que vous en pensez ?*

B. DISPA : Cela permet de dépasser un peu le clivage que vous faisiez au niveau des politiques spécifiques et les plus générales. Il est évident que l'intégration culturelle doit être au cœur de la réflexion parce que ce qui compte c'est de donner à chacun une place dans la société dans laquelle il arrive. Cela doit se faire par l'école parce que c'est là que les enfants peuvent être confrontés à des premières discriminations. Il y a donc là tout un travail à faire pour l'éducation à l'échange, à la découverte de l'autre, au dialogue interculturel. Et puis cela doit se faire évidemment par les acteurs associatifs. Je crois profondément à la pertinence de l'action associative. Quelqu'un a évoqué tout à l'heure la notion d'éducation permanente ; c'est vrai que l'éducation permanente est un champ beaucoup plus large que la seule question de l'accueil des primo-arrivants mais à travers nos actions vis-à-vis des primo-arrivants, c'est un travail d'éducation que l'on doit pouvoir mener. J'ai en tête plein d'exemples où dans ma commune, des initiatives sont prises pour mettre en présence des primo-arrivants, des asbl, des pouvoirs publics, des intervenants officiels de différents niveaux de pouvoir. C'est par ce lien-là que l'on parvient à donner à chacun sa place et à mener une véritable politique d'intégration. Pour moi, c'est une évidence absolue.

N. DONNET : Evident aussi. J'ajouterais certains aspects. Effectivement, je pense que cela passe par les associations qui notamment sont soutenues dans le cadre de l'éducation permanente et où l'objectif est vraiment de permettre à chacun au travers de ses actions de devenir citoyen, acteur, de pouvoir aussi s'exprimer par rapport à sa culture mais de pouvoir aussi permettre les échanges interculturels. Et donc, qu'à ce niveau-là, l'action de soutien puisse continuer en termes culturels et peut-être aussi les chèques-sports. Egalemen à ce niveau-là, il faut un soutien, une impulsion au niveau local pour que les chèques-sports ne restent pas dans un tiroir d'un des services qui est destiné à les distribuer mais qu'il y ait vraiment une coordination à ce niveau là.



A. BARZIN : C'est sûr que la culture c'est un facteur de l'intégration important. Et complémentairement à ce qu'on peut faire au niveau de l'enseignement, il faut évidemment développer les initiatives qui sont déjà prises à ce niveau-là. Par rapport à ce qui a été dit comme recommandation par rapport au PCS, on n'a évidemment pas de problème à renforcer la participation des acteurs culturels à ce niveau-là. Et au niveau loisirs et sports, par rapport aux chèques-sports, la question qui a été soulevée est évidemment beaucoup plus générale. Beaucoup ne connaissent pas encore ce chèque-sport et il faut évidemment développer également cela et c'est un dispositif intéressant qui est mis à disposition des communes.

L.VANDENDORPE : Anne, je suis content que tu aimes le chèque-sport qui est une initiative de Claude Eerde-kens qui voulait développer le sport pour tous.

A. BARZIN : Mais sur base d'une proposition MR au fédéral... C'est la vérité.

L.VANDENDORPE : Effectivement et là on revient sur notre philosophie d'action qui est d'avoir un socle public et une action publique qui doit être effectivement relayée, coordonnée, articulée avec les opérateurs sur le terrain. Pour revenir à la culture, les formations à l'interculturalité pour les opérateurs socioculturels, les éducateurs, les AS, c'est quelque chose qui existe mais qu'on peut développer, parce que ces questions ne s'improvisent pas. La communauté est également compétente en matière de médias et on pourrait, beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui, développer la diversité culturelle dans les médias. Et là on a tous les outils pour le faire tant vers la RTBF que vers l'ensemble de la presse, qui est quand même assez largement subventionnée. On pourrait aussi - il y a aussi de petites initiatives pas très coûteuses - réaliser un répertoire des personnes issues de l'immigration qui peuvent constituer des personnes ressources ou des experts dans leur matière, qui sont interrogées à la TV, à la radio. Pour une série d'événements, avoir cet inventaire, ça permettrait de donner une certaine image de la diversité de notre pays. Aussi la communauté qui a une action sur la promotion de la littérature et de la lecture, avoir une attention sur les littératures des pays du sud, ça nous apprendrait aussi à voir que regarder Paris c'est bien mais regarder le monde c'est mieux et que la diversité c'est quand même, pas d'abord une source de problèmes mais une source de richesses pour notre territoire à nous.

Retour sur l'accueil

F.MAWET : Ce qui m'a surpris, c'est que pour vous l'accueil n'est pas clair. Est-ce que c'est l'accueil des primo-arrivants ou l'accueil des demandeurs d'asile ? J'ai l'impression en découvrant votre réalité de plus près en province de Namur, qu'en fait, pour vous, l'un équivaut un peu à l'autre, parce que votre réalité en matière de primo-arrivants c'est beaucoup des demandeurs d'asile. Et la question des centres est de savoir comment on travaille avec le public des centres et comment on le soutient. Donc, je trouve ça formidable de votre part mais ça me surprend un peu parce que pour moi il y a là une responsabilité du fédéral, et on a rappelé dans l'atelier qu'il y avait une loi sur l'accueil et que cette loi est ambitieuse et qu'aujourd'hui elle n'a pas les moyens. Donc, une loi "accueil des demandeurs d'asile", pas une loi "accueil des primo-arrivants". Mais les demandeurs d'asile sont des primo-arrivants particuliers et donc cette loi est ambitieuse : elle prévoit de l'information, un accès à la formation, toute une série de choses dont on a besoin pour les primo-arrivants en dehors mais elle ne donne pas les moyens de réaliser tout cela. Donc, je vais vous dire quelle est la recommandation qui a été mise en évidence par cet atelier-là. Mais je voulais juste attirer votre attention là-dessus parce que si cela c'est votre réalité, ça me paraît essentiel que vous interpelliez, ré-interpelliez Fedasil, l'intégration sociale et que c'est très très chouette que la Région et les acteurs de la Région s'y collent. Mais ça demande à tout le monde un partenariat étroit et ça demande d'interpeller le Fédéral sur les moyens qu'il met à disposition et en cela on peut aider Marie Arena qui ne demande qu'une chose à savoir avoir les moyens de son secteur et de sa loi et qui ne les a pas actuellement.

Après cette digression mais qui me paraissait important en termes de précisions, la recommandation qu'on pourrait dégager mais qui me paraît un petit peu forcée, c'est une des recommandations transversales qui a été faite dans le document préparé par le C.A.I. parce que pour moi, on a parlé de ça mais il n'y a pas eu un consensus. C'est Michel Villan qui a plus formalisé l'idée. Donc, la recommandation serait l'organisation d'un parcours d'accueil des primo-arrivants structurant toutes les démarches nécessaires pour l'installation, la structuration et l'accompagnement. Et donc avec l'idée de mettre à disposition les outils, de formaliser l'information de qualité et évidemment de mettre à disposition des gens dans les structures d'accueil des modules qui leur permettent d'apprendre la langue et de comprendre la société d'accueil. Qu'en pensez-vous ?

B. DISPA : Personnellement, je souscris tout à fait à cette notion de parcours d'accueil. La notion de parcours est mise en œuvre notamment au niveau du parcours de l'emploi notamment pour tout ce qui concerne le volet d'intégration socioprofessionnelle.



Je pense que c'est un processus qui est lent et difficile parce qu'il met en présence des acteurs qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble mais l'expérience démontre qu'elle mérite d'être menée à bien. Et ce qui est vrai sur le plan de l'ISP est vrai aussi a fortiori sur le plan des primo-arrivants ou des demandeurs d'asile. Donc, je pense qu'obliger les différents intervenants à se mettre autour de la table, à se parler et à produire des documents éventuellement adaptés et qui soient élaborées de façon conjointe est à fait judicieux. Donc je n'ai aucune réserve par rapport à ce concept-là et je pense en particulier que les pouvoirs locaux, je pense simplement au service population d'une commune, doit être un acteur important de cette politique d'accueil. Et que derrière le guichet il y ait toute une série d'intervenants qui méritent d'être utilisés et qui peuvent l'être.

Vous soulevez la question des moyens, je pense qu'il faut être lucide et se dire qu'effectivement ça va être une question centrale. Votre problématique des primo-arrivants se heurte à 3 difficultés :

1.l'action sociale d'une manière générale a toujours été, et c'est historique, considérée comme le parent pauvre. Il suffit de voir l'ordre protocolaire ou de préséances des différents ministres ; le ministre de l'action sociale est toujours le parent pauvre et ça se traduit dans les priorités budgétaires. L'action sociale, d'une manière générale, a été un peu une pièce rapportée dans le business initial de la Région wallonne. C'est toujours une difficulté aujourd'hui, il faut lutter contre ça.

2.sur le plan des moyens, je parle au niveau de la Région wallonne, c'est encore plus vrai au niveau fédéral. On entre dans une période de vaches maigres et au lendemain des élections, on ne vous le dira pas beaucoup pendant la période électorale, les choix seront difficiles et douloureux. Donc, il y a un vrai combat à mener dès à présent mais qui sera encore plus important à mener ultérieurement car il y aura des choix qui devront être faits et je pense qu'on ne va pas pouvoir étendre à l'infini les enveloppes de financement public. C'est au sein des enveloppes existantes qu'il va falloir faire des arbitrages, des réorientations. Ce ne sera pas un combat facile et il y a une difficulté particulière.

3.difficulté particulièrement vraie au niveau namurois et j'en ai touché un mot au niveau des PCS. C'est que les acteurs d'une région rurale ou semi-rurale comme la nôtre ont parfois du mal à se faire entendre. C'est vrai que les problématiques sont différentes, les besoins sont différents mais il est important que dans le namurois également, on puisse mettre en place les relais nécessaires pour que les besoins d'une région

comme la nôtre ou une sous-région comme la nôtre soient pris en considération et ne soit pas nécessairement dévalorisée au profit d'autres centres urbains qui historiquement sont plus demandeurs et plus consommateurs de moyens publics.

N. DONNET : C'était déjà l'objet de ma première intervention tout à l'heure. C'est au-delà des documents à mettre à disposition dans le cas d'un parcours d'intégration aussi de pouvoir avec tous les opérateurs de l'accueil, construire ce qui pourrait être un cahier des charges ou en tout cas lister un ensemble d'éléments importants dont il faudrait tenir compte en termes d'accueil et pouvoir aussi l'évaluer avec ces différents acteurs, que ce soit les pouvoirs publics locaux mais aussi toutes les associations qui œuvrent dans le domaine.

A. BARZIN : La question de l'accueil des primo-arrivants c'est évidemment une question importante. La question de l'élaboration d'un parcours d'accueil c'est quelque chose.

F.MAWET : *Pour moi, dans ce que vous avez dit, quand vous faites un chantier spécifique "l'accueil", c'est dans ce cadre-là, d'après ce que j'ai entendu dans vos interventions. Dans l'atelier, il me semble que vous avez beaucoup parlé de la question des centres d'accueil et de comment on travaille avec les primo-arrivants à partir de la réalité des centres d'accueil qui était une réalité très difficile pour eux et par rapport à laquelle il vous semblait qu'il y avait beaucoup de choses à faire mais je ne voudrais pas trahir l'esprit.*

A. BARZIN : Si on voit ça de manière très large, c'est évidemment une compétence fédérale et ce n'est évidemment pas ici qu'on va régler la question.

F. MAWET : *Mais ça mobilise visiblement vos acteurs régionaux de terrain !*

A. BARZIN : Ici, c'est une campagne régionale et communautaire ; on ne peut pas transposer non plus mais je retiens qu'au niveau de la communication et de l'information, il y a évidemment beaucoup de choses qui peuvent être faites. Il y a déjà des choses qui existent dans les communes au niveau des services des affaires sociales ou en collaboration avec le secteur associatif. Je crois qu'on peut encore faire mieux. Je ne vous suis pas quand vous dites qu'il faut aider Marie Arena. Moi, je ne suis pas là pour aider Marie Arena ...

F. MAWET *Il s'agit en fait d'aider la Ministre de l'action sociale à mettre en œuvre ce qu'il y a dans les textes. C'est dans ce sens-là, ce n'est pas "aider Marie Arena".*



A. BARZIN : Il faut voir en effet au niveau des moyens ce qui sera disponible et Benoît Dispa a posé un constat très correct par rapport à la situation des finances publiques par rapport au fédéral, à la Région et à la Communauté française. Donc les choix seront évidemment très difficiles pour le futur. Donc je crois qu'il serait intéressant aussi d'avoir plus de coordination à l'avenir notamment avec la Région bruxelloise parce qu'on remarque qu'il y a des choses qui se font au niveau des différentes régions mais je crois qu'il n'y a pas assez de coordination. Je crois qu'on y gagnerait aussi à en avoir davantage.

L. VANDENDORPE : Effectivement, on est sur un domaine qui est à la limite entre les compétences régionales et fédérales mais il y a quand même des possibilités pour la Région d'intervenir. Il y avait notamment le mois passé la proposition au Parlement wallon de Jean-Charles Luperto de charger le gouvernement wallon d'intervenir officiellement auprès du gouvernement fédéral pour qu'il clarifie un peu ses critères et sorte enfin une circulaire tant promise, attendue et signée. Et donc, indépendamment de cette question-là, il y a aussi le lien entre les relais entre les centres MENA et les ILA et puis l'ensemble des organismes de services qui peuvent y apporter des choses. Je crois que là on doit travailler aussi avec les CPAS pour améliorer la qualité de l'encadrement, la qualité des services qui sont proposés et puis ça revient au fil rouge que j'avais esquissé d'entrée de jeu, c'est la notion de parcours d'accueil qui est pas spécifique qui concerne l'ensemble des primo-arrivants, qui n'est pas spécifique aux demandeurs d'asile et qui s'y applique. Je pense en particulier, car au fond la législation, la charge administrative et réglementaire sur les demandeurs d'asile, est 2 fois plus grande que pour un primo-arrivé normal. Et donc le besoin d'un accompagnement et d'un soutien qui soit à la fois administratif mais aussi une espèce de soutien moral de quelqu'un qui connaît et reconnaît, c'est vraiment essentiel.

F. MAWET : ... Sachant que la spécificité des demandeurs d'asile en tant que primo-arrivants c'est qu'il ne savent pas s'ils vont rester ou s'ils vont devoir repartir. Donc, il y a à réfléchir dans une double perspective de rester et de s'intégrer ou de repartir et de se remettre en projet ailleurs. Cela est quand même une grande différence et donc certains domaines d'information, on le disait dans l'atelier "accueil", ne le concernent pas tout de suite. Il y a des informations qui ne les concernent pas du tout encore mais qu'ils devront recevoir plus tard absolument si jamais ils sont reçus dans la politique d'accueil et s'ils ont à s'intégrer.

L. VANDENDORPE : Juste un tout petit mot. C'est pour ça qu'on doit peut-être penser la politique autrement

qu'une politique d'intégration, c'est une politique de construction d'un projet avec une personne quelle que soit au l'avenir qu'elle va avoir mais c'est ça la logique du parcours d'accueil, c'est de remettre la personne et fonder la construction de son projet au centre du dispositif.

F. MAWET : *Et lui donner les outils et les clés pour pouvoir cheminer chez nous.*

Débat autour de la scolarité

F. MAWET : *On a parlé de "scolarité" mais pour moi il s'agit plutôt de l'enjeu de l'apprentissage de la langue. On a élargi aussi à « formation des adultes ». Et donc, que vous recommandent les participants de ce chantier ? C'est d'accorder une priorité politique à l'apprentissage du français par les primo-arrivants. Que ce soit dans le cadre d'un parcours d'intégration incluant l'apprentissage de la langue et la connaissance de la société d'accueil et aussi dans les initiatives dans l'enseignement, dans les classes passerelles dont on dit que les conditions de création devraient être assouplies. La recommandation est l'élargissement de l'offre de formation en français langue étrangère. Qu'en pensez-vous ?*

L. VANDENDORPE : Effectivement, les classes passerelles, c'est une expérience à stabiliser. Il faut qu'on puisse pérenniser les moyens mais tout comme on a déjà amélioré les moyens pour ce qu'on a appelé l'encadrement différencié. Et donc, je pense que les outils commencent à être mis en place mais il faut absolument les pérenniser. Il ne faut pas perdre de vue le problème qui a aussi été cité. C'est qu'une série d'ILA sont en zone rurale c'est-à-dire que se retrouvent à l'école du village des primo-arrivants ou des demandeurs d'asile, plus exactement leurs enfants, qui ne sont pas suffisamment nombreux pour ouvrir une classe et donc là on va devoir aussi trouver une série d'autres dispositifs qui pourraient aussi passer par une formation spécifique pour les enseignants et on revient à toute la question des formations continuées. Moi, je souscris tout à fait à ce que disait J.F. Husson sur la priorité à accorder à l'apprentissage du français. Effectivement, il n'y a pas si longtemps dans les bulletins, on n'écrivait pas cours de français, on disait «langue maternelle» mais on s'aperçoit quand même que pour toute une série d'élèves, le français n'est pas leur langue maternelle et doit vraiment leur être appris comme une langue étrangère. La communauté peut aussi agir et ne l'a peut-être pas suffisamment fait jusqu'ici pour promouvoir la diversité au sein du personnel enseignant lui-même. Et là, on doit aussi adapter le personnel enseignant à la sociologie



des enfants et toujours donner une notion positive de la multiculturalité parce que ça fait peur alors que c'est vraiment une source de richesse pour tous les enfants qui en bénéficient. Cela ne concerne pas seulement les enfants des primo-arrivants ou les demandeurs d'asile, ça concerne vraiment l'ensemble de nos enfants parce qu'ils vont tous grandir. C'est une façon, dès l'école, de s'ouvrir au monde et c'est à travers mes enfants que j'ai découvert cette problématique-là. Eux ont une vision totalement différente de celle qu'on nous avait enseignée à l'époque.

A. BARZIN : Tout ce qui concerne l'enseignement, c'est évidemment essentiel. Je l'ai déjà dit tout à l'heure. Je rejoins ce qui a été dit dans les recommandations avec l'accent mis sur l'apprentissage du français. Je crois que c'est évidemment la priorité et j'ai été d'accord avec ce qui a été dit mais cela doit concerner à la fois le jeune mais aussi ses parents parce que, si ça ne concerne que le jeune, ça ne suffit ; on doit faire quelque chose aussi pour les parents avec peut-être la mise en place des modules de formations qui leur seraient particulièrement réservées. Ça serait fondamental. Au niveau des classes passerelles, on doit pouvoir évaluer et intensifier ces classes et essayer de bien cibler les problèmes qui sont éventuellement rencontrés. Il ne faut pas négliger non plus la langue maternelle et je pense que c'est important de pouvoir aussi tenir compte de la langue maternelle, de la culture d'origine ; je crois que c'est vraiment un plus pour les jeunes. Au niveau de la formation des enseignants, je crois qu'on peut améliorer aussi par rapport à cette question-là. Globalement, je suis assez d'accord avec les propositions. Il y a un certain nombre de ces propositions qui sont déjà dans notre programme.

N. DONNET : Pour Ecolo, il y a aussi un certain nombre de propositions qui sont déjà dans le programme pour ce qui concerne les classes passerelles et également plus largement en termes de formation des enseignants parce qu'effectivement, on ne peut pas créer des classes passerelles dans les lieux où il y a peu de primo-arrivants. Et donc, c'est plutôt au niveau du soutien des enseignants sur place mais aussi de la formation des enseignants qu'il faut intervenir en termes de formation de français langue étrangère. D'autre part, au niveau de la formation au français, de l'accès au français en général, le soutien bien sûr des cours de français, que ce soit via la promotion sociale mais de nouveau il y a des lieux où la promotion sociale n'existe pas et donc il y a également à développer dans le cadre de la politique d'accueil un soutien plus large aux cours de français, quel que soit le lieu où la personne vit. Le 3e aspect sur lequel j'insisterais c'est tout l'accompagnement des parents et surtout des femmes et mères de familles

parce qu'on voit bien le lien qui existe entre la possibilité de réussite scolaire des enfants et la façon dont les parents auront les moyens d'accompagner celle-ci.

B. DISPA : Il se fait que, par hasard, je suis romaniste et donc un peu enseignant de français de formation. Il n'y a pas si longtemps que je suis sorti des études ; ça fait une vingtaine d'années mais à l'époque, et je dis ça pour que l'on prenne la mesure du basculement auquel on est confronté, la didactique relative à l'enseignement du français langue étrangère elle était surtout orientée vers des enseignants francophones qui envisageaient de s'exporter et d'aller apprendre à des populations étrangères mais à l'étranger le français dans une perspective de promotion de la francophonie. Ici on est dans une logique tout à fait différente. C'est l'enseignement du français langue étrangère mais ici même, dans notre communauté française. Donc, le basculement est énorme mais il faut évidemment y travailler et renforcer autant que possible ces mécanismes d'apprentissage du français langue étrangère. Peut-être quelques éléments supplémentaires, outre la promotion de l'interculturalité. Je pense que l'on peut réfléchir à l'instauration de l'éducation civique pour que dès l'enseignement fondamental, les enfants puissent partager des valeurs communes quel que soit leur parcours d'origine. Il y a des lieux où on doit se rejoindre sur un certain nombre de valeurs fondamentales qui touchent à la vie en société. Je pense qu'il faut aussi décloisonner le monde de l'enseignement et le monde associatif parce que trop souvent nos établissements scolaires fonctionnent un peu en vases clos et même s'ils sont animés des meilleures intentions du monde, les portes ne sont pas nécessairement facilement ouvertes à l'égard d'intervenants extérieurs et je pense que c'est dommage. Je pense qu'il y a une formule de tutorat qui peut être mis en place pour que les jeunes eux-mêmes puissent venir en aide aux élèves d'origine étrangère parce que c'est par là que cela passera si on veut changer les relations entre nous.

Un mot aussi sur l'enseignement de l'histoire parce que, si le français est important, je trouve que la conception de l'enseignement de l'histoire mérite aussi d'être régulièrement remise en question. Il faut qu'on sorte absolument de notre vision européocentriste de notre histoire pour que l'on puisse s'ouvrir à l'histoire de ces personnes d'origine étrangère et notamment sur toute l'histoire de la colonisation par exemple. Il y a évidemment des renversements à opérer.

Et aussi, c'est important, c'est difficile mais il faut intégrer autant que possible les parents dans l'école, dans le milieu scolaire. Ce n'est pas simple, en particulier pour les parents d'origine étrangères mais c'est une des clés de la réussite.



Débat autour de l'insertion socio-professionnelle

F. MAWET : Dans les recommandations sur l'insertion socio-professionnelle, il est demandé que soient revues et simplifiées les législations, d'avoir une réflexion globale sur ces législations qui créent certaines incohérences sur les statuts et les démarches donnant accès à la formation et à l'emploi et, de nouveau, l'exemple qui revient c'est celui des demandeurs d'asile puisqu'ils n'ont pas accès à tout. Cela vient de passer : ils deviennent demandeurs d'emploi au bout de 6 mois et on a soulevé aussi la question de leur accès à la formation et de l'accès au volontariat qui est à ma connaissance une question qui se discute maintenant au niveau fédéral. Vos réactions ?

B. DISPA : Deux réflexions me viennent à l'esprit, sur l'ISP. J'en dirai un mot tout à l'heure mais je voudrais insister. Je pense que les maisons de l'emploi sont un lieu intéressant pour essayer de faire droit à la problématique des primo-arrivants ou des personnes d'origine étrangère. De nouveau, c'est un champ qui est plus vaste mais je pense que les acteurs qui se réunissent au sein des maisons de l'emploi, que ce soit le Forem, que ce soient les acteurs locaux, les CPAS ou les acteurs de formation, prennent dans cette instance l'habitude de se rencontrer, de discuter, de faire part de leurs difficultés. Donc, je crois que c'est un lieu qui mérite d'être exploité pour que les primo-arrivants, les personnes d'origine étrangère puissent également se frayer un chemin d'une part et, d'autre part, deuxième réflexion, je pense qu'il faut vraiment que l'on lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche. Une idée intéressante parmi d'autres c'est cette espèce de charte de la diversité que l'on pourrait recommander aux entreprises. Il y a des initiatives qui sont prises, une sorte de label qui est octroyé. On devrait peut-être généraliser des formules de ce type-là pour que dans le monde économique, dans le monde des entreprises également, on puisse s'ouvrir à la diversité culturelle et à l'accueil des personnes d'origine étrangère.

F. MAWET : La question de la diversité et de la non-discrimination étant une question infiniment plus large qu'elle n'est pas liée à la question des primo-arrivants, qui est liée au fait d'avoir une autre origine et parfois ça colle à la peau même quand on est naturalisé.

N. DONNET : Un mot sur la validation des compétences, en termes de freins. Il est quand même temps d'évaluer pourquoi ça n'avance pas à ce niveau-là, au niveau de notre pays, alors que dans d'autres pays, on a fait beaucoup plus d'avancées sur cette question-là. Donc, évaluer les freins et avoir une politique dynami-

sante à ce niveau-là.

Au niveau aussi des entreprises, au niveau d'Ecolo, il y a des propositions plus générales sur la question de l'accès à l'emploi pour des publics plus précarisés ou avec peu de qualifications qui sont vraiment de rapprocher le demandeur d'emploi et l'entreprise ou en tout cas l'employeur. Je pense que des initiatives comme celles-là permettraient aussi des meilleures connaissances réciproques pour des publics plus spécifiques.

F. MAWET : Les recommandations qui sont faites, c'est vraiment sur l'accès à ces dispositifs en disant que les primo-arrivants, pour partie, ils n'y ont pas accès puisqu'il y a des mesures et des législations qui font qu'ils ne peuvent pas....

N. DONNET : Mais des législations qui dépendent parfois d'autres niveaux de pouvoir ; je pense au permis de travail. Une des propositions d'Ecolo, c'est qu'il y ait un permis C octroyé aux demandeurs d'asile dès leur demande. Cela permettrait d'autres accès aux mesures régionales au niveau du Forem.

F. MAWET : Tout à fait mais je me permets de rappeler que les responsables régionaux peuvent faire des recommandations au fédéral en disant de quoi ils ont besoin pour que ça puisse fonctionner bien et mieux chez eux.

A. BARIN : Par rapport à ceci, il ne faut pas trop mêler les niveaux de pouvoirs. Par rapport à la législation, on peut faire une évaluation et voir ce qui pose problème. Dans ce qui a été dit tout à l'heure on pointait différents constats, des difficultés au niveau de l'équivalence des diplômes et (...) souvent on est assez démunis et ce n'est pas toujours évident de voir comment s'en sortir. Il faut sans doute aider les gens davantage parce qu'il y a régulièrement des difficultés par rapport à cela. De manière plus générale, c'est clair qu'il faut lutter contre les discriminations ; c'est un élément important. J'entendais tantôt la proposition d'aider les employeurs dans le secteur de l'entreprise qui voudrait engager des primo-arrivants, c'est une piste qu'on pourrait examiner ; ça pourrait dans certains cas aider. Il y a des choses qu'on peut retenir par rapport à ce qui a été proposé mais l'important c'est vraiment de lutter contre les discriminations en matière d'emploi, que ce soit pour les primo-arrivants mais aussi pour les autres.

L. VANDENDORPE : Effectivement, au niveau communautaire il y a tout un travail de simplification au niveau de l'équivalence des diplômes. Au niveau de la Région, le ministre J.C. Marcourt, le ministre de l'emploi, avait mené une campagne de sensibilisation avec une prime à la diversité intitulée «diversité-source de richesse» qui



était vraiment la campagne incitative où on construit des chartes avec les entreprises. On va devoir évaluer cela. Est-ce que les politiques incitatives qu'on mène sont suffisantes pour une réelle diversité ou est-ce qu'il faut à un moment donné passer à une étape supérieure réglementaire pour stimuler un peu les entreprises à la diversité. Je pense que la campagne a été faite, les mesures incitatives sont faites, elles existent mais il faut les évaluer pour voir si elles sont suffisantes ou voir s'il faut aller un peu plus loin. Et je pense que la Région et la Communauté peuvent commencer à le faire dans leur propre fonction publique. Là, il faut mettre en place un plan d'égalité et un plan d'ouverture à la diversité aussi parce que la fonction publique régionale et communautaire doit refléter la diversité de la société wallonne et bruxelloise. Je pense que les pouvoirs publics doivent d'abord être contraignants avec eux-mêmes, qu'ils montrent l'exemple mais qu'on ne perde pas de vue non plus que, y compris dans le privé, on peut soutenir et promouvoir les campagnes, donner des primes à l'embauche etc. Mais peut-être qu'il faudra faire une évaluation vraiment sérieuse et peut-être aller plus loin si c'est nécessaire.

F. MAWET : Je souhaiterais, en tant que Ciré, poursuivre cette réflexion avec vous, avec la Province de Namur mais plus largement. Pour nous, cela ne doit pas être des politiques locales même si elles doivent être mises en œuvre au niveau local. Cela ne doit pas non plus être des politiques provinciales. Cela doit être à tout le moins des politiques régionales pour une égalité de traitement. Cela nous paraît évident et puis c'est aussi le destin de ces matières.

Donc, poursuivre ensemble parce qu'on n'a pas eu l'occasion de creuser sur la façon de voir les choses à Bruxelles et comment on peut cheminer. Je pense que connaître la réalité de l'autre et la façon dont il appréhende les questions aide à avancer dans la réflexion. Et je vous inviterais aussi à écouter les acteurs flamands qui étaient là mais qui sont repartis visiblement parce que c'est vraiment intéressant. Eux ont un recul de plusieurs années sur ces politiques d'accueil, sur lesquelles on a beaucoup de présomptions négatives au niveau francophone et je pense qu'elles sont peu fondées surtout au niveau de ce que les flamands font sur Bruxelles. C'est autre chose en région flamande mais c'est vraiment intéressant et probablement qu'il y aura plus de similitudes pour vous à réfléchir à comment ils font, comment ils mènent la politique d'accueil des primo-arrivants dans une province flamande par rapport à Bruxelles parce que je pense qu'il y a plus de communautés, de questions et d'enjeux et que cela se joue de façon plus similaire. Bruxelles ayant un nombre de primo-arrivants beaucoup plus important mais ayant un territoire beaucoup plus petit.

- • • • • • • • • • • • • • •
- **En guise de conclusion, nous avons fait un tour de table afin de voir quels étaient les éléments les plus marquants de l'échange :**
- **• le besoin d'intimité : dû à la surpopulation des centres ;**
- **• la politique de logement social : il faudrait une politique particulière aux primo-arrivants (un quota) et aux «Belges» afin d'éviter la concurrence pour un même logement;**
- **• le manque de logements de premier accueil : il faut en aménager davantage ;**
- **• l'accueil global doit être amélioré (période entre l'arrivée et l'obtention du permis de séjour);**
- **• le besoin de plus de mobilité (transports en commun plus fréquents et moins chers).**
- • • • • • • • • • • • • •





6. Conclusion

Par Madame Benoîte DESSICY, Directrice du C.A.I.

Avec la réalisation de cette recherche nous souhaitons partager la photographie de l'accueil des primo-arrivants en province de Namur.

Ce travail devant aujourd'hui permettre : l'analyse commune par les participants des ateliers, des différents champs de cette question (accueil, scolarité, formation/isp, logement, culture, sport et loisirs), la formulation de recommandations envers les services eux-mêmes et envers les partis à l'aube des élections régionales.

Mais notre action ne s'arrêtera pas là. Au-delà des actes du séminaire que vous recevrez, nous transmettrons un mémorandum aux différents partis dans les semaines qui viennent.

Nous comptons également solliciter les autres centres régionaux, mais aussi nos partenaires bruxellois et flamands, le Ciré, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme afin de continuer à porter ensemble cette problématique non encore résolue aujourd'hui.

Notre travail à toutefois permis de pointer la spécificité de notre territoire, situé en région semi-rurale, avec notamment des problèmes de mobilité importants mais aussi l'existence d'un certain nombre des centres d'accueil.

Ce qui, comme les différents débats l'ont montré, complique l'approche en termes de niveau de responsabilité politique.

Si la politique d'accueil doit être clarifiée et surtout réalisée, au travers de services spécifiques il n'en reste pas moins que les services généralistes accueillent ces personnes et ne perçoivent pas de subsides spécifiques.

Dans le sud de la province, d'ailleurs, on ne retrouve quasiment pas de public provenant d'anciennes vagues d'immigration. Le constat quotidien que nous formulons est que tous les types de primo-arrivants manquent d'un dispositif d'accueil adapté, spécifique et personnalisé.

Nous relevons un grand besoin d'accompagnement et d'offre de services divers : donner la bonne information à la bonne personne au bon moment. Surtout : mettre au centre la personne elle-même en lui donnant les outils nécessaires lui permettant d'être autonome.

En tant que Centre régional d'intégration et notamment via les PLI (Plans locaux d'intégration) et notre réseau exil, nous continuerons à vous proposer des cadres de concertation sur cette thématique. Nous développerons nous-mêmes des outils adaptés sur base des recommandations formulées.

Espérons que chacun pourra analyser sa propre pratique au départ de ces travaux, mais aussi dresser des perspectives de complémentarité avec d'autres. Nous souhaitons surtout que le prochain gouvernement soutienne les différents acteurs de l'accueil des primo-arrivants.

Gageons que demain nous tendrons vers l'égalité d'accès et de traitement pour tous.

Pour conclure je tiens à vous remercier pour votre participation, les représentants des partis pour leur présence et Fred Mawet qui a accepté cette difficile tâche d'animer la table ronde.

Je remercie particulièrement les animateurs et rapporteurs d'ateliers, mais aussi les membres du comité scientifique et le Cifop qui nous ont accompagnés tout au long de cette recherche, la Région, la Province et Fedasil qui nous ont soutenus; enfin la Fucid qui nous accueille aujourd'hui.





7. Annexes

I. Programme

8 : 30. Accueil

9 : 00. Mot de bienvenue par M.Valéry ZUINEN,
président du C.A.I (Centre d'action interculturelle de
la province de Namur)

9 : 05. Présentation de la méthodologie de la re-
cherche et synthèse des résultats par M.Jean-François
HUSSON, économiste, secrétaire général du C.I.Fo.P
(Centre interuniversitaire de formation permanente)

9 : 20. Ateliers/échanges sur les thèmes :

- l'accueil général;
- le logement;
- la santé;
- la scolarité / la formation;
- l'insertion socioprofessionnelle;
- la culture, loisirs et sport.

10 : 50. Pause

11 : 10. Recommandations issues des ateliers,

Réactions du public

11 : 35. Table ronde avec les représentants des partis
politiques animée par Mme MAWET, directrice du Ciré
(Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et
étrangers)

12 : 35. Perspectives et conclusions par Mme Benoîte
DESSICY, directrice du C.A.I.

12 : 45. Buffet dinatoire

2. Systématisation des constats sur les besoins des primo-arrivants auprès des services en province de Namur

Synthèse

Introduction

Afin de cerner la situation en matière d'accueil des primo-arrivants, le C.A.I.a souhaité procéder à une enquête en deux vagues, dont les principaux résultats par thématique sont présentés dans le présent document. Il a été demandé au CIFoP de procéder au traitement des enquêtes dont les données ont été collectées et encodées par le C.A.I.. L'ensemble de la démarche a été suivie par un comité d'accompagnement.

Il faut souligner que cette enquête est qualitative et concerne principalement les acteurs en la matière que sont les services. Le choix a été fait de privilégier l'exhaustivité de l'information au détriment d'une approche quantitative stricte en recueillant, par exemple, les réponses de plusieurs services d'une même institution (P. ex. le service social et le service ISP d'un même CPAS).

Les résultats font par ailleurs l'objet d'un document plus détaillé qui sera intégré dans les actes de ce colloque du 28 avril.

Enfin, sont intégrés dans le présent document deux contributions du C.A.I. concernant des acteurs tout à fait particuliers que sont les centres pour réfugiés et de la Clinique de l'exil. Leurs positionnements sont traités de manière spécifique et font l'objet d'encadrés dans le présent document.

I. L'accueil

Profil : 56 services interrogés au total.

Les services d'accueil

61,5% des services interrogés lors de la première vague d'enquête ne sont pas d'accord sur le fait qu'il n'existe pas de structures d'accueil spécifiques pour nouveaux migrants mais 71,4% estiment qu'ils sont peu connus

du grand public. Les plus connus sont le C.A.I., le CPAS, la Croix Rouge, Fedasil et les services interculturels. 47,6% des non-réponses sont à mettre en évidence quand on aborde la non-existence de coordination entre les différentes structures d'accueil.

Lors de la seconde vague d'enquête, par contre, 85,7% estiment connaître les services d'accueil : les plus cités sont le C.A.I., le CINL, les CAR et la Clinique de l'exil. Plus de la moitié connaissant ces services disent travailler en synergie ou en complémentarité avec CINL et le CAI (2 fois cités). D'autres structures ne sont citées qu'une seule fois comme El Paso à Gembloux, le Centre d'accueil à Natoye, Alpha 5000, Fedasil, ...). L'avantage de cette collaboration est l'efficacité (66,7%) et le gain de temps (66,7%). Les offres de services des structures d'accueil connues couvrent l'accompagnement et l'apprentissage de la langue (à 66,7%), la formation (à 50%). A 40%, d'autres services sont offerts comme l'information/assistance juridique (cité 3 fois), l'offre de logement (cité 2 fois), une guidance administrative, ...

50% des services connaissant les services d'accueil estiment qu'ils répondent aux besoins des primo-arrivants surtout pour l'apprentissage de la langue (80%), l'accompagnement à 66,7% et la formation à 53,3%.

Ceux qui estiment que les offres de services ne renvoient pas les besoins des primo-arrivants proposent des solutions.

Solutions proposées :

- Créez des comités de femmes (davantage de relations avec les structures organisées) ;
- Créez une brochure reprenant les explications sur le permis de travail ;
- Proposez aux parents d'expliquer le système scolaire belge ;
- Créez des postes d'acteurs de terrain (santé, logement, interprétariat)

Les sans-papiers

La première vague montre que 42,9% sont abandonnés à eux-mêmes et que 61,9% vivent dans la précarité. Dans la seconde vague d'enquête, on précise que 48,6% des services ne connaissent pas de services prenant en charge les sans-papiers contre 42,9% les connaissant : 1/3 cite le centre des immigrés (5 services), 3 citent les Restos du cœur et 2 citent les CPAS et l'Institut Saint Vincent de Paul.

Les démarches administratives

Dans la 1ère enquête, 57,1% pensent que les démarches administratives sont en général longues, lourdes et coûteuses.

La seconde enquête précise que 80% connaissent les



difficultés que rencontrent les primo-arrivants face aux démarches. Seulement la moitié les précise : 10 services sur 19 estiment que la plus grosse difficulté est le problème de la langue pour la rédaction et compréhension des documents administratifs, ... 8 services parlent de difficultés face aux formalités administratives en général (logement social, AF, asile, regroupement familial,...) 5 parlent de lenteur administrative et 5 soulèvent le problème de la complexité du système belge à comprendre, 2 parlent des coûts des déplacements pour réaliser les démarches, 2 évoquent les difficultés face à la constitution des dossiers.

L'interprétariat social et la médiation interculturelle

1ère enquête : 47,6% pensent qu'il existe très peu de services

2ème enquête : 54,3% services interrogés ne font pas appel aux services d'interprétariat. Ceux qui y font appel citent le C.A.I. (7 fois), le SMI ville (4 fois), le CIRE et le service de tutelle (1 fois) et 3 ont une réponse dans la semaine, 1 dans la journée et 1 dans le mois. Les traductions se font en diverses langues (5 citent le russe, 3 l'albanais, 2 l'arabe, 2 le lingala/swahili,...). Ceux qui ne font pas appel donnent leur raison (7 n'en ont pas besoin, 1 a le service en interne, 2 évoquent d'autres raisons comme l'orientation vers la police et le manque de subside).

48,6% (17 services sur 35) ne font pas appel à un service de médiation interculturelle car 3 ont ce service en interne, 5 n'en ont pas besoin, 8 ne s'expriment pas. Les 25,7% (9 services sur 35) qui font appel précisent 4 pour le SMI Ville, 3 pour la ville de Namur, 2 pour le CAI et 1 pour le service de médiation du CHR. La ville et le SMI répondent dans la semaine. Les traductions se font : 2 évoquent le russe, 2 pour le turc, 2 pour l'albanais,...).

La mobilité

57,1% sont d'accord avec le fait que les nouveaux migrants résidant dans les zones rurales éprouvent des difficultés de mobilité, ce qui peut être un handicap pour trouver un emploi. Cette problématique ne serait pas spécifique aux migrants.

La traduction des informations dans diverses langues

Lors de la première vague d'enquête, 52,4% ne se prononcent pas sur le fait que les informations destinées aux nouveaux migrants ne sont pas traduites en langues des communautés les plus représentatives en province de Namur mais 42,9% sont d'accord avec ce constat.

Dans la seconde vague, près de deux tiers (25 sur 35)

disent ne pas disposer de brochures d'informations traduites en langues étrangères les plus représentatives de leur public : 4 estiment ne pas en avoir besoin. Ceux qui en possèdent : 2 disent en avoir en turc, 2 autres en français et chacun des services possède en langue étrangère différente comme l'arabe, le russe, l'albanais, l'espagnol. Les informations qu'ils possèdent sont pour 2 d'entre eux des informations sur la formation et sur le domaine culturel.

Regroupement familial

Pour la première enquête : 57,1% ne s'expriment pas sur le constat que les nouveaux migrants rencontrent beaucoup d'obstacles dans la procédure de regroupement familial contre 33,3% qui sont d'accord avec ce constat.

La seconde enquête demande si les services interrogés ont dans leur mission le regroupement familial : les résultats sont assez partagés (37,1% oui et non). Ceux qui s'occupent du regroupement interviennent principalement sur le logement et les aspects juridiques, et minoritairement pour les permis de travail et l'éducation.

6 services sur 13 qui s'occupent du regroupement familial précisent les difficultés rencontrées par les primo-arrivants : 4 évoquent les problèmes financiers, 8 estiment le temps d'une procédure (3 disent un an, 2 dépend des cas), 7 mentionnent le nombre de regroupements annuels (1 cité 2 fois, de 1 à 5 cités une fois, : 2 et 500 cités une fois, beaucoup et une dizaine sont cités 1 seule fois) et 7 indiquent le taux de réponses positives (100% cités 4 fois).

Les centres de demandeurs d'asile

"Les centres ouverts pour réfugiés et demandeurs d'asile de Namur sous la loupe du C.A.I. et de la ligue des droits de l'homme".

La Ligue des Droits de l'Homme et le Centre d'action interculturelle de la province de Namur ont programmé, au printemps dernier, la visite de tous les centres ouverts pour réfugiés et demandeurs d'asile de la province de Namur.

L'objectif de ces visites était :

- de se rendre compte de la situation et des conditions de vie des demandeurs d'asile dans une perspective de collaboration et d'actions futures
- pour le C.A.I., de prendre place dans une recherche-action menée sur les besoins des primo-arrivants dans la province de Namur.

Les sept centres sont répartis entre Fédasil (Pondrôme, Sugny, Florennes) et la Croix Rouge (Hastiére, Oignies, Yvoir, Natoye). Près de 1200 résidents y sont hébergés. C'est la limite de la saturation. Nous tenons à souligner l'accueil convivial de la part des directions, avec des réponses claires et sans réticence et des visi-



tes sans rétention. Nous n'avons cependant jamais eu l'opportunité de nous entretenir avec les résidents des centres, hormis au centre de Florennes.

Cadre austère et vie communautaire

A l'exception du centre de Oignies (ancien centre de vacances de construction récente), les bâtiments sont froids et austères : anciens couvents ou écoles, ou pis encore, des anciennes casernes. L'austérité des constructions est heureusement atténuée par un cadre de verdure qui intègre des terrains de sport et des aires de jeux. A deux exceptions près, la vie dans les centres est communautaire : repas partagés, sanitaires communs, etc. La plupart des centres ont été ouverts dans l'urgence et adaptés à la hâte. Ce qui explique le choix de bâtiments et de sites inadéquats. A l'exception de Pondrôme, ils se situent en dehors des villages et loin des villes. Dans tous les cas, les communications sont difficiles. Des bus aux horaires scolaires amplifient l'isolement. Sugny, au milieu d'une forêt, entre deux villages ardennais distants de sept kilomètres est le cas extrême. D'autant plus que cette caserne de l'OTAN est encore entourée de piquets et barbelés.

Dès l'entrée dans chaque centre, le bureau d'accueil nous oriente vers la direction dans l'aile administrative. Après un long entretien avec le directeur, la visite commence.

Des chambres petites au mobilier rudimentaire : de petites armoires de rangement et des lits superposés. Le strict minimum. Les enfants, même adolescents, partagent la chambre des parents. La loi recommande quatre mètres carrés par résident. Le centre de Hastière ne remplit pas ces critères, ni ceux de sécurité. Il sera fermé en février 2009 .

Le personnel est en sous-effectif, surtout dans les centres Croix Rouge. Ainsi, pour un même nombre de résidents, un centre Fédasil compte trente-huit membres, un centre Croix-Rouge, vingt. Il n'est pas étonnant que, dans son recrutement, la Croix Rouge préfère des collaborateurs polyglottes (gain de temps).

Les assistants sociaux s'occupent principalement des dossiers administratifs. Les collaborateurs ont plus de contacts avec les occupants : écoute, conseils, mais aussi mises en garde et remarques qui peuvent être à la base de réponses excessives, voire de conflits. Les équipes se réunissent très régulièrement pour déminer les problèmes conflictuels et remotiver leurs membres.

Périodiquement, les résidents reçoivent un colis d'hygiène (savon, dentifrice, brosse à dent, papier w-c, linge de toilette, ...). Le suivi médical est assuré par deux (ou plus) infirmières à temps plein. A l'écoute des problèmes physiques, elles sont aussi confrontées aux souffrances psychologiques. Régulièrement, elles constatent chez les primo-arrivants des traces de sévices physiques et de chocs psychologiques. Elles filtrent et relayent les cas plus sévères vers les médecins qui

consultent, en général, deux après-midi par semaine. Les demandeurs d'asile qui arrivent chez nous sont soit issus de familles aisées, soit les plus débrouillards, soulignait le directeur de Natoye. L'essentiel des migrations se passe entre pays pauvres voisins.

Des occupations (très) ponctuelles

“Chaque adulte reçoit 6,60 € ; chaque enfant, 3,90 € par semaine comme argent de poche. Le travail communautaire (entretien des parties communes, lessives, peinture, entretien, repas,...) se fait sur base volontaire. Il se répartit sur une semaine et est très prisé puisqu'il permet d'arrondir le pécule à raison de 1,90 € l'heure. Un maximum total mensuel de 125 € est fixé par la loi. Les déplacements pour raisons administratives sont payés par le centre.

Les occupations posent un réel problème car elles ne peuvent être que ponctuelles, à l'exception des cours de langues (français et néerlandais) dispensés par des bénévoles. Les autres occupations : télévision via satellite dans plusieurs salles communes, pratique de sports, de fitness ou la piscine une fois par semaine. Le centre culturel local propose parfois théâtre et cinéma. Des repas interculturels sont organisés en interne et en externe. Le résident peut loger hors du centre du moment que le séjour à l'extérieur ne dépasse pas cinq nuits d'affilée (Fédasil) ou dix nuits (Croix-Rouge).

Les enfants fréquentent les écoles fondamentales du village. Les collaborateurs y déplorent le manque de suivi des parents (non-respect des horaires, absentéisme, etc.). A leur décharge, les enfants arrivent ou doivent quitter l'école en pleine année scolaire. Quant à la gestion des devoirs et apprentissages, il est fort heureux qu'il existe des écoles de devoirs. Pour l'adaptation, les classes passerelles sont beaucoup trop rares. Malgré cela, l'apprentissage de la langue est très rapide grâce à l'accueil des enseignants et des condisciples. Pour les adolescents (plus rares dans les centres), les longs trajets dus à l'isolement du centre (6 h du matin 18-19 h le soir) les découragent. Le décrochage scolaire est donc fréquent.

En profitant de certaines failles dans la législation, les directeurs parviennent à trouver des formations et des stages pour les résidents intéressés.

Suite des visites : nos constats sont, d'une part, un manque d'information sur la vie politique, culturelle, sociale et économique du pays d'accueil et, d'autre part, le manque de suivi après la régularisation. Des séances de formation et d'information au sein des centres seraient nécessaires pour les résidents. Les centres devraient disposer d'un listing des associations et des services auxquels les résidents peuvent avoir recours après leur sortie ».

Angélique Diene, Assistante de projet au C.A.I. et Henri Brasseur, Président de la Ligue des droits de l'Homme de Namur. Extrait d'Osmoses, 2008, n° 50, pp. 11-12.



2. Le logement

Profil : 38 services interrogés au total

Sur les 8 constats qui sont formulés sur cette thématique dans la première enquête, on observe que pour 5 d'entre eux, peu de services, voire aucun service, ne semblent en désaccord... ou alors ont préféré opter pour la « non-réponse ».

En conséquence, plus de ¾ des services (16 sur 21 soit 76,2% qui ont répondu à l'enquête et estiment que certains propriétaires peu scrupuleux profitent de la précarité sociale et financière des nouveaux migrants pour mettre en location des logements indignes (76,2%).

Ajoutons également le fait que 2/3 des services répondant se déclarent d'accord avec le constat selon lequel le coût des loyers est disproportionné par rapport aux ressources financières des nouveaux migrants (66,7%). A 52,4% les services sont d'accord sur le fait que les nouveaux migrants subissent des discriminations dans leur recherche de logement et qu'il existe peu de maisons sociales pour les nouveaux migrants. 47,6% des services disent que la garantie locative constitue un frein à l'accès au logement et 38,1% sont d'accord avec le fait que les nouveaux migrants ne sont pas toujours acceptés par le voisinage.

Dans la seconde enquête, 70,6% des services connaissent un service de logement aux primo-arrivants en province de Namur. Deux tiers d'entre eux précisent les domaines de travail de ces services : 7 citent pour l'accompagnement, 6 pour l'information et la garantie locative, 3 pour la rénovation.

Par contre la moitié déclare travailler en synergie ou en complémentarité avec les services qu'ils connaissent (2 avec la gestion de logements, 2 avec les CPAS) sur l'orientation et sur les problèmes rencontrés par les locataires. Cependant, des difficultés restent sans réponse, à savoir : les logements surpeuplés ou trop petits, les délais d'attente trop long pour les logements sociaux, les abus des propriétaires, les problèmes financiers,...

Presque à l'unanimité, les primo-arrivants rencontrent des difficultés dans leur recherche d'emploi : le coût des loyers ainsi que la discrimination sont les 2 difficultés majeures, suivi des garanties locatives et des logements insalubres.

3. La scolarité La formation

Profil : 44 services interrogés au total

La méconnaissance du français

Dans la première vague d'enquête, la plupart des opérateurs (76,2%) sont d'accord sur le fait que c'est la méconnaissance du français qui est un handicap majeur pour la réussite scolaire et 47,6% sont d'accord également sur le fait que les demandes d'apprentissage du français ne sont pas toutes satisfaites. Dans la seconde vague, on parle plutôt de carence dans l'offre d'apprentissage (pour 56,5% des opérateurs) malgré l'existence de services comme Alpha 5000, Lire et Ecrire et Vie féminine. Ceux qui estiment qu'il n'y a pas de carence dans l'offre (26,1%) citent également Alpha 5000 et mentionnent d'autres services comme le C.A.I. et le CIEP.

Solution proposée :

- Impliquer les parents dans l'apprentissage du français.

Le fonctionnement du système scolaire belge et autres services

La première enquête dévoile que 61,9% des opérateurs interrogés pensent que les nouveaux migrants méconnaissent le système scolaire belge ainsi que les services connexes (PMS, services d'aide scolaire,...). La seconde enquête précise que les aspects les moins connus des primo-arrivants sont :

L'organisation du système scolaire et/ou l'orientation scolaire (cité 5 fois en 1ère position et 2 fois en seconde position);

- l'obligation scolaire (cité 2 fois en 1ère position) ;
- la discipline (cité 1 fois en 1ère position) ;
- l'existence d'un centre PMS (cité 1 fois en 1ère position) ;
- les méthodes pédagogiques (cité 1 fois en 1ère position).

Aussi, 52,2% des services interrogés dans la seconde vague d'enquête précisent que les primo-arrivants ne connaissent pas les centres PMS, les écoles de devoirs et les services d'aide scolaire. Par contre dans la première enquête, 47,6% des services interrogés ne se sont pas exprimés sur le fait que les écoles de devoirs sont peu nombreuses et leur financement est insuffisant.



La relation entre l'école et les parents

La première enquête montre que 57,1% des opérateurs disent qu'il existe une incompréhension réciproque entre le rôle de l'école et celui des parents dans l'éducation des enfants ; dans la seconde vague d'enquête, 39,1% estiment qu'il y a pourtant un contact régulier des parents avec l'école concernant le suivi scolaire de leurs enfants entre autre via les réunions de parents, les contacts personnels avec l'enseignant, l'assistant social, les tuteurs, les services de médiations culturels, lors des remises des bulletins et les centres PMS. Ces contacts portent sur un éventail relativement large de problèmes tels que l'intégration, la méconnaissance du système scolaire, l'orientation scolaire, des problèmes comportementaux, des difficultés d'apprentissage, l'absentéisme, la discipline et l'arrivée tardive, mais, pour plus de la moitié des opérateurs, ces contacts apporteraient des solutions face à l'intégration, au suivi collectif et à la vigilance des parents. D'autres resteraient non solutionnés comme la pratique religieuse de parents intégristes.

Dans la première enquête, 52,4% services pensent que le suivi scolaire n'est pas toujours assuré par les parents, vu entre autres la méconnaissance du français.

Solutions proposées :

- Besoin d'une meilleure collaboration entre école et parents ;
- Les écoles devraient être plus ouvertes aux différentes culturelles.

Les classes hétérogènes

Lors de la 1ère enquête, 52,4% des services sont d'accord sur le fait qu'il existe des difficultés à gérer des classes hétérogènes (en cause notamment des enseignants non formés à l'interculturelle). Dans le second questionnaire, près de 2/3 estiment également que les enseignants éprouvent des difficultés à gérer ces classes hétérogènes vu la mixité des élèves, l'attachement des parents à un islam intégriste, le manque de moyens pour adapter la pédagogie aux besoins spécifiques des élèves, le manque de temps, le manque de formation des enseignants et la surpopulation des classes.

Ce constat fait également référence au constat du premier questionnaire pour lequel 57,1% ne se sont pas prononcés : "les formations dispensées ne sont pas en adéquation avec les différents besoins des personnes".

Solutions proposées :

- Organiser un enseignement différencié pour ce public;
- avoir des subsides pour mettre des modules en place répondant aux besoins ;
- la formation de maîtres spéciaux pouvant prendre en

charge des remédiations au sein de l'école ;

- appel à des services de médiation interculturelle (service de médiation de la ville, CAI, service Andenne Contre Toute Exclusion, les Provinces de Namur et de Sambreville).

Pour ceux qui n'éprouvent pas de difficultés à la gestion de classe hétérogène, certains disent être formés à ce type de public et un autre déclare avoir une expérience en interculturalité.

L'orientation scolaire

Dans la première enquête, 52,4% des personnes ne se prononcent pas sur le fait que les primo-arrivants sont victimes de discrimination dans l'orientation scolaire (52,4%) ; dans la seconde enquête, pour un tiers des services, l'orientation scolaire fait parfois l'objet de discrimination. La forme la plus rencontrée de discrimination est l'orientation trop rapide de ce public vers l'enseignement technique ou professionnel.

Solutions proposées :

- Orienter tous les élèves selon leurs capacités et non suivant leur origine ;
- Organiser des cours de renforcement et de mise à niveau en français ;
- Réinstaurer un dialogue entre les parents et les enseignants avec la médiation de l'Alpha ; informer les parents sur le système scolaire belge (par les PMS des écoles) ;
- Réflexion sur un système d'accompagnement spécifique aux enfants primo-arrivants ;
- Créer un accueil organisé au sein de l'école pour éviter l'échec scolaire.

Le taux d'échec scolaire

Dans la première enquête, plus de la moitié des services ne se prononcent pas sur ce constat concernant le décrochage scolaire qui est fréquent chez les primo-arrivants. Dans le deuxième questionnaire, le taux de non-réponse est également assez élevé (43,5%) sur le taux d'échec scolaire élevé chez les primo-arrivants. Pour ceux qui estiment que le taux d'échec est très élevé (43,5%), plus de la moitié estime que le pourcentage moyen de taux d'échec varie de 10% à 50%. Certains se sont exprimés sur les causes de l'échec :

- manque d'assiduité dans le suivi des cours et absentéisme ;
- victime de pression ;
- mauvaise orientation ;
- méconnaissance de l'organisation scolaire ;
- connaissance insuffisante du français ;
- inscription tardive ;
- problèmes liés à leur statut de séjour.



Solutions proposées :

- Informer les parents de toutes les possibilités d'aide ;
- Multiplier les écoles de devoir ;
- Renforcer les cours de français et de mise à niveau ;
- Mettre au point des outils statistiques pour avoir une connaissance plus fine et précise de ce qui existe.

Les classes-passarelles

52,4% des personnes ne se sont pas exprimées, dans la première enquête, sur le fait qu' "il existe très peu de classes-passarelles pour les enfants nouveaux migrants" pour 38,1% qui sont d'accord avec ce constat. Un des services trouve qu'il y a trop d'élèves dans les classes existantes. Dans le second questionnaire, le taux de non réponse (43,5%) sur l'existence de classes-passarelles dans les institutions interrogées est également élevé. 3 services déclarent avoir une classe-passarelle dans leur institution et un service en possède 2. Regroupant les 4 services, il y a entre 10 et 61 bénéficiaires dans ces classes.

Des problèmes sont évoqués dans la gestion de ces classes :

- départs et arrivées au cours de l'année ;
- problème de différence de niveau (langue, culture et origine) ;
- insuffisance d'inscriptions.

Formation à l'interculturalité

Les positions des services sont partagées entre le oui (26,1%) et le non (30,4%) sur le fait que les enseignants soient formés dans leur école. Sur le nombre d'enseignants formés, 50 à 80% des professeurs sont formés surtout dans les classes-passarelles ainsi que les psychologues des centres de PMS, à raison d'une journée, d'une semaine ou d'un cycle complet selon l'école. 65,2% estiment que la formation à l'interculturalité soit nécessaire pour les enseignants.

Solution proposée :

- Organiser une journée de formation à l'interculturalité qui devrait toucher les différentes classes sociales et contenir des cours sur la tolérance, l'ouverture sur les autres, la diversité, les valeurs, les interdits de différentes cultures, les raisons poussant au déracinement pour l'identité des élèves à tous les professeurs afin qu'ils puissent adapter leur pédagogie aux élèves de cultures et niveaux de scolarité différents.

Autres difficultés rencontrés par les services

- Travailler en lien avec les différentes écoles ;
- difficultés financières face aux frais scolaires et aux activités payantes ;
- les inscriptions de candidats refusés (infra scolarisés);
- le changement fréquent d'école des enfants primo-arrivants ;

-le choix de l'enseignement libre pour avoir des cours ;
-la présence des jeunes non scolarisés et analphabètes ;
-les élèves qui ne portent pas le statut de réfugié ne peuvent pas se voir délivrer l'attestation d'admissibilité et ont donc pour seule possibilité d'insertion l'accès sur condition d'âge ;
-la difficulté d'intégrer les élèves terminant les classes-passarelles dans la classe suivante malgré la bonne maîtrise de l'oral ;
-la difficulté de mener à bien les objectifs fixés par le décret en seulement 2 fois 2 mois ;
-la difficulté de gérer les étrangers hors statut « primos » qui sont envoyés par d'autres écoles (problème de langue) ;
-le suivi des élèves "primos" qui ont dû quitter la classe-passarelle et être intégrés dans une classe ordinaire.

4. L'insertion socio-professionnelle

Profil : 42 services interrogés au total.

Sur 18 constats formulés dans cette thématique, le taux de non-réponse (12/18) est important.

L'équivalence des diplômes et la validation des compétences

66,7% marquent leur accord sur le fait que les diplômes et les compétences des primo-arrivants ne sont ni validés ni reconnus d'office dans le pays d'accueil. 52,4% pensent que les nouveaux migrants occupent des postes qui ne correspondent pas à leur profil et qui ne valorisent pas leurs compétences professionnelles, notamment vu le manque de reconnaissance et de valorisation de leurs diplômes.

Parmi des obstacles que peuvent rencontrer les primo-arrivants dans l'accès à l'emploi, le problème de l'équivalence de diplômes est situé en troisième position, derrière la maîtrise de la langue et l'obtention du permis de travail. Près de la moitié des services accompagnent leurs publics dans les démarches d'équivalence de diplômes mais remarquent la lourdeur et les complications des exigences administratives demandées par la Communauté française, les coûts de la démarche, le nombre élevé de réponses négatives ainsi que la longueur de la procédure et du coup, de la non-visibilité des résultats de la démarche. Pour ceux qui ne les accompagneraient pas, ils estiment qu'ils ne sont pas suffisamment outillés, que la matière est trop compliquée et préfèrent donner des informations et orienter les personnes vers d'autres services comme le C.A.I.

Très peu de services (14,3%) déclarent accompagner leur public dans les démarches de validation des compétences mais rencontrent des soucis comme le finan-



cement, le système d'équivalence qui favoriseraient les études et moins les compétences de la personne. Après la formation ou l'accompagnement, malgré beaucoup de non-réponses à la question de savoir si les primo-arrivants occupent des postes qui correspondent à leur qualification, leur spécialisation et/ou leur compétence, on constate qu'ils n'occupent pas ces postes.

Par contre, les demandes spécifiques des primo-arrivants sur leur orientation professionnelle sont des boulots disponibles directement et faiblement qualifiés, l'apprentissage du français, faire des études qualifiantes, chercher des lieux de stage pour acquérir de l'expérience en Belgique, travailler dans leur domaine de compétence de base, demande liée à l'équivalence de diplômes,... Les services les orientent vers les services compétents (Le Forem, Mirena, CEFo, CEFT,...) pour répondre à leur demande.

Solutions proposées :

- Démarches plus rapides et moins coûteuses pour la reconnaissance des diplômes et soutenir une politique cohérente par rapport à la reconnaissance des diplômes ;
- information auprès des entreprises sur les compétences des primo-arrivants.

La maîtrise de la langue

Dans la première enquête, 61,9% estiment que les primo-arrivants ne maîtrisent pas le français orienté vers l'emploi. La seconde enquête confirme que les services considèrent que le premier obstacle rencontré par les primo-arrivants sur le marché de l'emploi est le fait qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français orienté vers l'emploi.

Solutions proposées :

- Renforcer les cours de français par des sessions intensives ;
- plus de propositions de cours faites par Lire et Ecrire;
- avoir une éducation fondamentale pour tout le monde.

Le permis de travail /régularisation du séjour

Le second obstacle rencontré par les primo-arrivants estimé par les services (30%) est l'obtention difficile du permis de travail.

Solution proposée :

- Accès rapide à la régularisation du séjour de l'immigré.

L'accompagnement à l'emploi

Dans la première vague d'enquête, 28,6% estiment que l'accompagnement à l'emploi des nouveaux migrants n'est pas une priorité pour beaucoup d'opérateurs de l'ISP. Dans la seconde vague, ce fait est constaté vu qu'il est un des obstacles qui se trouvent dans le fond du classement (12ème position) avec le fait que beaucoup d'opérateurs ISP ne sont pas outillés pour accompagner ces publics (11ème position).

Les tests de sélection, de formation et d'embauche

Que le service soit d'accord ou pas avec ce constat, le problème est identique : celui de la méconnaissance du français. Face aux tests de sélection, certains opérateurs parlent de pratiques de recrutement discriminatoires.

Solutions proposées :

- Avoir une politique plus claire avec des lois sanctionnant l'injustice discriminatoire ;
- essayer de faire changer la mentalité pour diminuer cette discrimination.

La formation et les stages en entreprise

Près de la moitié des services ne répondent pas à la question si les offres de formations correspondent au profil des primo-arrivants. Si on se limite aux répondants, une large majorité (73%) estime que les offres de formation correspondent au profil des primo-arrivants comme les cours d'alphabetisation.

Pour la recherche de stage par rapport aux autochtones, le taux de réponse est également important mais il y a une légère prédominance du non sur le oui.

Solutions proposées :

- Plus de contacts avec les entreprises (stage en immersion sur les techniques et la langue) ;
- mieux sensibiliser les entreprises.

Le marché de l'emploi

33,3% de services d'accord contre 42,9% qui ne le sont pas sur le fait que le marché de l'emploi est peu ouvert aux primo-arrivants. Cela peut varier en fonction des secteurs et on relève également ici, le problème d'équivalence et de reconnaissance des diplômes.

L'octroi des subsides et accès aux crédits pour un travail indépendant

Pour près de la moitié des services, les primo-arrivants ne sont pas informés sur les critères d'octroi des subsides et d'accès aux crédits pour se lancer dans un travail indépendant. S'ils le sont, c'est via Job'In, les formations ARCADIA et les séances d'informations par la Miresem ou le Forem et d'autres services compétents en la matière.



Solutions proposées :

- Travailler en étroite collaboration avec d'autres structures comme le Forem ;
- orienter la personne vers les services compétents en la matière ;
- s'assurer que la personne est consciente du risque de devenir indépendant ;
- élaborer une brochure d'informations spécifique pour ce public.

Autres

Solutions proposées :

- Favoriser l'intégration par l'accès au logement ;
- avoir un service social au sein du Forem pour identifier les besoins et pour orienter les personnes d'origine étrangère vers des services adéquats au sein de leur commune;
- avoir un meilleur accueil dès leur arrivée (systématisation des cours) et les informer (fiches informatives) ;
- convention avec le CPAS pour collaborer;
- ouvrir les aides à l'emploi aux personnes inscrites aux registres d'attente ;
- plus de centres subsidiés pour les demandeurs d'asile et les personnes d'origine étrangères.

5. La santé

L'information et la sensibilisation sur la santé

Lors de la première enquête, on constate un même pourcentage (38,1%) entre les services qui sont d'accord et les non-réponses sur le fait qu'il n'existe pas de dispositifs d'information et de sensibilisation spécifiques aux questions de la santé, au système sanitaire et à la sécurité sociale en général. Dans la seconde enquête, on relève également un taux de non-réponses important. Deux tiers ayant répondu à la question estiment que les primo-arrivants sont informés et sensibilisés via des points relais sida, des animations vie affective et sexuelle, le carnet de l'enfant et Sida assuétudes et ils déclarent par ailleurs les orienter vers d'autres services comme la clinique de l'exil, centre de planning familial, PARES,...

Les maladies

Il y a plus de non-réponses (57,1%) que de services qui sont d'accord (33,3%) sur l'existence de beaucoup de cas de malades mentaux liés à l'exil et aux conditions d'accueil et de séjour dont l'isolement, l'exclusion so-

ciale et économique. Les maladies les plus fréquentes à traiter au sein de ce public sont l'hépatite, le HIV, la dépression, la tuberculose, le traumatisme, la désinsertion et les troubles psychologiques. Près de deux tiers des services ne traitent pas en interne les troubles psychiques constatés et sont donc orientés vers des services spécialisés comme la clinique de l'exil, les maisons médicales, la Croix Rouge, le centre CARDA, centre de guidance et de planning familial et SéSAME asbl.

Les femmes et la santé

Beaucoup de non-réponses (38,1%) et de services qui ne sont pas d'accord (33,3%) sur le fait que les femmes ne trouvent pas toujours les réponses adaptées à leurs besoins spécifiques en soins de santé. Par contre, 66,7% estiment que les femmes de culture musulmane en particulier ont des réticences à consulter des hommes dans la première enquête et cela se confirme dans la seconde (deux tiers ont déjà rencontré des femmes ayant des réticences)

Solution proposée :

- Avoir plus de médecins femmes.

Les difficultés des professionnels dans le suivi médical des primo-arrivants

47,6% des services sont d'accord de dire que les patients et les professionnels de la santé éprouvent de l'incompréhension mutuelle des codes culturels liés à la santé (expression de la plainte, conception de la santé et de la maladie). Près de deux tiers déclarent que le suivi médical pose problème et que les difficultés rencontrées sont les coûts liés aux soins de santé, la langue (équivoques ou incompréhension face au traitement), la dimension culturelle, le manque de respect des rendez-vous, manque de régularité,...

Solutions proposées :

- Avoir plus de médiateurs interculturels au sein des hôpitaux ou services médicaux ;
- donner des échantillons de médicament ;
- mettre des limites (RDV),
- expliquer le fonctionnement de la mutuelle entre autre pour le remboursement des soins de santé.

Les services de médiation interculturelle et d'interprétariat social

72,7% des services interrogés connaissent ce type de service (CAI, Ville de Namur, clinique de l'exil et les SMI des hôpitaux) et reçoivent des réponses entre un délai d'une journée pour certains, d'une semaine et dans le mois pour d'autres. Les langues utilisées par ces services sont le russe, l'arabe, le turc, l'albanais, le lingala/swahili et le slovaque.



La formation à l'interculturalité

Quasi l'unanimité pense que les professionnels de la santé devraient être formés à l'interculturalité pour mieux prendre en charge la personne, pour l'aborder dans son entièreté, pour connaître la culture et les approches de la personne et ainsi faciliter la communication. Cette formation devrait être ciblée et tenir compte des cadres de référence d'une culture définie et du cadre de travail des professionnels.

La maîtrise de la réglementation sur l'aide médicale

Un peu plus de la moitié des services estime que son personnel maîtrise la réglementation sur l'aide médicale urgente via la clinique de l'exil, les CPAS et des listes d'informations. Deux tiers des services ne répondent pas à la question de l'information des sans-papiers à cette réglementation, et deux tiers également estiment qu'ils sont informés via leur entourage et le CAR, CPAS et le service social de la Ville, de même pour leurs droits et accès aux soins de santé.

La promotion de la diversité

Moins de la moitié des services déclarent encourager la promotion de la diversité culturelle.

La santé mentale

Brève présentation de la clinique de l'exil

« Pour rappel, le projet « Clinique de l'exil » est né en 2000, au départ d'un appel à projets de la Région wallonne intitulé : « Action coordonnée dans le réseau autour des soins et des services de première ligne ». Le service a reçu un agrément comme équipe spécifique d'un Service de Santé Mentale (SSM) en 2003 et est rattaché au SSM Provincial, avenue Reine Astrid, 20 à Namur. Le même modèle d'organisation existe à Liège et à Charleroi. Ces équipes se rencontrent régulièrement dans le cadre d'une plate-forme wallonne « santé mentale, cultures et migrations ».

L'équipe namuroise propose des interventions cliniques transculturelles pour migrants, réfugiés et victimes de violence organisée. Elle a également une mission d'appui au réseau des équipes non spécialisées. Le service s'adresse principalement aux demandeurs d'asile en procédure qui sont accueillis, en grand nombre, dans les Centres d'accueil Fedasil ou Croix Rouge et dans les Initiatives Locales d'accueil des CPAS des provinces de Namur et de Luxembourg. Les langues proposées par l'équipe sont : le russe, l'arménien, l'anglais, le néerlandais, le français, et, ponctuellement, le kinyarwanda, le kirundi et le swahili. Pour les autres langues, principalement l'albanais, le turc, le kurde, le serbo-croate, le farsi, l'arabe, le lingala, ...nous faisons appel aux services d'Interprétariat Social (Setis) en Wallonie ou à Bruxelles.

L'équipe est composée de deux psychologues à temps

plein, d'un assistant social thérapeute (mi-temps), d'un psychiatre (1/2 jour par semaine) et d'un secrétariat. Outre la subvention de la Région wallonne, divers projets spécifiques menés ces dernières années dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés ont apporté un complément de subventions, auxquelles s'ajoute la part contributive de la Province et, ponctuellement, du département de l'action sociale du SPW.

La clinique de l'exil intervient annuellement pour une moyenne de 300 situations, ce qui représente plus de 1700 prestations ».

Constats et recommandations relevés par la clinique de l'exil sur les besoins en accompagnement psychosocial des primo-arrivants

« Différentes études en Belgique et ailleurs ont mis en évidence les obstacles à l'accès aux soins en santé mentale pour le public des réfugiés, demandeurs d'asile et sans-papiers.

La prise en charge psychologique, psychiatrique, sociale ou logopédique de la population des demandeurs d'asile et réfugiés, mais également des « sans-papiers » et, de manière générale, des personnes d'origine étrangère installées en Belgique depuis moins de dix ans, n'est pas habituelle pour les équipes dites « généralistes ». Les nouveaux migrants seraient peu réceptifs au cadre de l'aide en santé mentale. Soit, ils n'en connaissent pas l'existence, soit ils craignent la stigmatisation (« je ne suis pas fou »), ont honte ou ne se sentent pas compris. Durant les premières années de l'installation, le poids de la situation sociale fait que l'aide psychologique n'est pas une priorité : précarité, insécurité, rejet, barrières administratives. Les psy eux-mêmes témoignent d'une certaine réserve vis-à-vis de ce public en raison d'un manque de ressources : temps, formations, informations. Pourtant, notre monde devient de plus en plus multiculturel, avec pour caractéristique une multiplicité des codes et des référents identitaires. Le travail clinique auprès des réfugiés et, en général, auprès des personnes issues de cultures minoritaires ou métissées, suscite un questionnement. Les thérapies classiques avec ce public sont souvent décevantes.

Les besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés sont spécifiques à maints égards. Leur accompagnement requiert de la part des professionnels des réponses spécifiques pour différentes raisons : la communication avec des personnes ne s'exprimant pas en français, la différence culturelle, la complexité juridique des procédures d'asile ou de demande de séjour sur le territoire pour motif médical, le séjour souvent long dans les structures d'accueil, les symptomatologies atypiques ou liées au vécu traumatique et/ou de deuil.

La particularité du vécu et de la situation de ce public conduit à certains aménagements du cadre classique d'aide en santé mentale. Il faut, avant tout, du temps pour comprendre et pour établir la confiance. Les ca-



ractéristiques des problématiques rencontrées par la clinique de l'exil sont :

- l'exil,
- le deuil,
- le déracinement,
- la précarité des liens,
- la perte du statut social,
- la perte de repères langagiers, culturels,
- l'éloignement des proches,
- la survie est le plus souvent à l'origine de l'exil même si le motif d'exil ne rentre pas dans les critères de la convention de Genève,
- la lourdeur et la longueur des procédures dont l'issue est incertaine,
- l'attente dans les centres d'accueil crée une situation d'entre deux et d'insécurité dans laquelle le temps est figé et qui empêche une véritable élaboration psychique,
- un vécu d'exclusion, d'infantilisation et de déshumanisation tout le temps que dure l'attente dans les structures d'accueil,
- la solitude et l'absence de liens sociaux.

Toutes ces personnes vivent une perte du cadre culturel interne et externe, une perte des étagages humains, sociaux, familiaux, culturels. Leur appartenance est plurielle, métissée. Souvent, les personnes cumulent différentes problématiques. La clinique avec les demandeurs d'asile et réfugiés est une clinique du deuil, une clinique du trauma, une clinique de la précarité et une clinique transculturelle. Comme dans toute clinique, il s'agit toujours de parcours singuliers, mais aussi d'essayer de lire le symptôme ou la souffrance selon plusieurs axes, nous rappelle Françoise Sironi. La réponse n'est pas que technique. Elle est d'abord éthique, humaine et puis politique. Les axes diagnostiques et les causalités multiples nous obligent à réinventer des axes thérapeutiques et des cadres d'interventions, eux-mêmes multiples. Si l'on veut rendre les soins en santé mentale accessibles à ce public, il faut envisager autrement l'accueil, la disponibilité, la souplesse du cadre, sur base d'une prise en charge globale, en réseau, qui tient compte de la situation sociale, juridique, administrative.

Les caractéristiques des situations vécues par ce public impliquent :

- de faire appel à des interprètes professionnels;
- de prendre en compte le droit des étrangers et le droit d'asile ;
- un travail de collaboration étroit avec les avocats, les travailleurs sociaux, les structures d'accueil (Fedasil, Croix Rouge et ILA), le CGRA, les CPAS, ...
- de prendre en compte la religion, la situation géopolitique, la langue, les coutumes, du pays d'origine ;
- un travail en réseau avec les services et associations dans le domaine de l'interculturalité, de l'alphanétisa-

tion, de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle ».

Source : L'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés. Repères pour les professionnels de la santé mentale, Institut Provincial d'Orientation et de Guidance, Paul JACQUES-Psychologue, Équipe spécifique de santé mentale : Clinique de l'Exil, p. 6-8.

5. Les loisirs, les sports et la culture

Profils : 35 services interrogés au total

C'est la seule thématique pour laquelle on observe un taux de non-réponse élevé pour chacun des constats (entre 38,1% et 57,1%).

La participation aux activités culturelles et sportives

La première enquête dévoile que :

-33,3% des services sont d'accord avec le constat que les nouveaux migrants ne s'intéressent pas toujours aux activités culturelles qui leur sont proposées ;

-38,1% estiment que les primo-arrivants ne sont pas toujours informés des activités culturelles (mouvements de jeunesse, l'académie, les stages,...) surtout pour les enfants ;

-28,6% des services interrogés ne sont pas d'accord sur le fait que les activités sportives et culturelles ne font pas partie des priorités des nouveaux migrants ;

-38% disent que les activités culturelles et sportives coûtent cher et ne sont pas à la portée des primo-arrivants.

Malgré tout, dans la seconde enquête, plus de la moitié des services estiment que les primo-arrivants participent aux activités culturelles et sportives (des projections de film, Espace Public Numérique, le foot, les activités du réseau d'échanges et de savoir, les animations pour enfants, des concerts de musique et des prêts de livres, des activités entrant dans le cadre de l'article 27). Ceux qui n'y participeraient pas seraient à cause, tout d'abord, du manque d'information et ensuite des moyens financiers qui ne le permettent pas.

L'intégration et le soutien des expressions culturelles des institutions

Pour plus de 40% des services, il y a intégration des expressions culturelles dans le programme de leurs institutions comme des expositions, des contes, des concerts, de la danse, de la lecture de texte, des activités proposées par l'article 27, des spectacles, cinéma et ateliers. Aussi, près de deux tiers estiment soutenir les expressions culturelles des primo-arrivants en proposant d'accompagner ce public quand ils ont un projet



culturel, en octroyant des subsides, en proposant des projets de développement communautaires,...

Les subsides des pouvoirs publics pour la diffusion des expressions culturelles

38,1% des services interrogés sont d'accord sur le fait que les pouvoirs publics dégagent peu de moyens pour favoriser une diffusion des expressions culturelles. 47,6% des services pensent que la diffusion culturelle est très restrictive, ne dépassant pas souvent le cadre folklorique. Dans la seconde enquête, les réponses sont assez partagées : un peu moins de la moitié déclarent ne pas être subsidiés pour la diffusion contre un peu plus qu'ils le sont notamment pour l'achat de livres et des animations spécifiques.

D'autres difficultés perçues

Une seule problématique ressort, celle d'établir le contact avec ce public.

concernés;

- soient reconnus la place des associations « immigrées » dans l'espace social et leur rôle dans l'accueil et l'intégration des primo-arrivants;
- intègrent les cadres de concertation existants dont les PLI et les PCS dans les communes où ils sont mis en place;
- soient créés des cadres de concertation dans les communes où ils n'existent pas autour de l'accueil des primo-arrivants.

2ème constat : Le réseau d'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil+Croix rouge) est saturé et engorge d'autres services qui voient se réduire leur disponibilité à l'égard ou pour d'autres publics. Les mesures récentes visant à libérer des places dans les centres par la sortie des personnes avec titre de séjour auront un impact sur le devenir de ces personnes non préparées à la vie hors des centres, peu informées de leurs droits et des démarches à accomplir.

Recommandations :

Il est demandé au fédéral :

- de revoir le système d'accueil dans son ensemble. Celui-ci doit en effet répondre aux besoins spécifiques des primo-arrivants et se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et faciliter l'intégration dans les communes de résidence;
- d'accélérer la procédure de demande d'asile de manière à réduire l'attente des candidats;
- de prendre des mesures de nature à accompagner les personnes ayant obtenu un droit de séjour à quitter la structure d'accueil dans laquelle elles se trouvent, ces mesures portant principalement sur l'accès au logement et l'accompagnement à l'insertion sociale;
- de créer des liens entre les centres de demandeurs d'asile et les services sociaux dont les CPAS. Une coopération interservices est en effet indispensable;
- de prendre financièrement en charge les divers services (tels que l'interprétariat et la santé mentale) rendus actuellement aux demandeurs d'asile par des institutions régionales, provinciales ou communales s'adressant normalement aux personnes en situation régulière;

Il est aussi demandé aux communes qui n'ont pas des ILA d'en ouvrir.

3. Documents de travail Recommendations politiques

Recommandation transversale

A la Région wallonne, il est recommandé l'organisation d'un parcours d'accueil des primo-arrivants structurant toutes les démarches nécessaires pour l'installation, l'intégration et l'accompagnement.

I. En matière d'accueil

1er constat : La recherche a révélé que les services ou associations ayant dans leurs missions l'accueil des primo-arrivants sont peu connus de ces publics et vice et versa. Il s'avère aussi que certaines structures ne se connaissent pas mutuellement et collaborent peu.

Recommandations:

Face à cette situation, il est important pour les services travaillant avec les primo-arrivants (que):

- soient organisées au niveau communal des occasions de visualisation des actions des services à l'instar des journées interculturelles organisées à Sambreville;
- soit développé le travail en réseau ou soient créés des projets collectifs qui mettent en lien les acteurs

3ème constat : Les démarches administratives en lien avec l'installation et le séjour en Belgique sont en général complexes, longues et lourdes. Les informations y afférentes ne sont pas toutes disponibles ; ni traduites en langues des communautés les plus représentatives. Et paradoxalement les services d'interprétariat social et de médiation interculturelle existants ne sont pas suffisamment utilisés.



- Recommandations :**
 - A la Région wallonne, il est demandé l'augmentation du financement des secteurs faisant partie du dispositif d'intégration.
 - Aux pouvoirs fédéral, communautaire, provincial et communal, il est recommandé :
 - un meilleur financement des institutions travaillant avec les primo-arrivants pour le recours au service de l'interprétariat social;
 - une augmentation et une amélioration de l'offre des services spécialisés dans l'accompagnement des primo-arrivants dans leurs démarches administratives;
 - la simplification des démarches administratives en réduisant les formalités et les frais y afférents.
- 4ème constat :** Les informations destinées aux primo-arrivants ne sont pas toutes disponibles ; ni traduites en langues des communautés les plus représentatives en province de Namur
 - Recommandations :**
 - Un appel est lancé aux services compétents (communaux, régionaux, fédéral,...) de :
 - disponibiliser et traduire les informations existantes sur les services à destination des primo-arrivants : flyers, dépliants, fiches d'informations,etc,
 - développer des séances d'information en présence des interprètes;
 - de vulgariser des textes réglementaires;
 - de créer un centre d'information et d'orientation pour la province de Namur, version physique du site web New in town.
- 5ème constat : Les primo-arrivants ne sont pas toujours acceptés par le voisinage.
 - Recommandations :**
 - Il est recommandé au fédéral, service Fedasil, en lien avec les communes
 - Avant l'ouverture des structures d'accueil des primo-arrivants, d'informer et sensibiliser les populations à l'arrivée de ces publics;
 - d'organiser des campagnes de sensibilisation dans les écoles (à l'instar d'Annoncer la Couleur);
 - de dispenser des séances de sensibilisation à l'interculturel et d'information sur la population accueillie aux populations locales;
 - d'adapter la politique des centres de demandeurs d'asile vers une meilleure interaction des résidents avec l'environnement local via la participation dans les concertations locales en particulier les PLI et les PCS
 - Aux communes : à développer une politique d'intégration des centres de demandeurs d'asile dans les communes par le biais de la promotion de l'interculturalité en lien avec les initiatives locales.
- Aux acteurs sociaux travaillant avec les primo-arrivants, d'associer ces derniers dans la conception, la réalisation et l'évaluation des actions qui les concernent.

6ème constat (formulé par le Centre pour l'égalité des chances) : La Belgique participe au mouvement d'accueil des primo-arrivants à des rythmes variés et selon les options prises par les différentes institutions qui en ont la charge. Des dispositifs ont été mis en place et sont à l'œuvre depuis quelques années. En Belgique, ces politiques relèvent des Régions et Communautés. En Région Wallonne, c'est le Ministre de l'intégration qui dispose du pouvoir décretal en la matière. Le décret "relatif aux personnes étrangères et d'origine étrangère" (1996) crée 7 Centres Régionaux d'Intégration à qui il confie un large champ de mesures généralistes dont aucune ne s'adresse spécifiquement aux primo-arrivants. La politique menée vis-à-vis des personnes de nationalité ou d'origine étrangère s'appuie sur des initiatives régionales et communales. Ces initiatives diffèrent d'une sous-région à l'autre, d'une ville/commune à l'autre. Enfin, à côté de ces politiques publiques, il faut relever le rôle important et innovant des initiatives portées par le très riche milieu associatif wallon. Celui-ci bénéficie de subventions publiques et philanthropiques mais agit le plus souvent en ordre dispersé, et l'impact de ses actions est difficile à évaluer.

Recommandation :
Le Centre pour l'égalité des chances et d'autres institutions du secteur de l'accueil des primo-arrivants plaident pour une politique wallonne d'accueil de ces publics qui soit organisée et coordonnée sur toute l'étendue du territoire de la Région (cohérence de l'offre) et rencontre les exigences de base de tout service public : continuité, accessibilité, égalité de traitement.

7ème constat : Les primo-arrivants résidant dans les zones rurales éprouvent des difficultés de mobilité.

Recommandations :
Il est demandé :

- 1.à la Région wallonne, d'améliorer l'offre des transports en commun desservant les lieux de résidence des primo-arrivants en particulier les centres de demandeurs d'asile;
- 2.au gouvernement fédéral, service Fédasil, d'accorder la gratuité des transports en commun pour les demandeurs d'asile hébergés dans des lieux excentrés et ce indépendamment de la politique globale de mobilité;
- 3.aux communes hébergeant beaucoup de primo-arrivants de développer le concept de taxis sociaux existant dans certaines communes comme Florennes et Yvoir.



2. En matière de logement

1er constat : Les primo-arrivants subissent des discriminations notoires dans leur recherche de logement

Recommandations :

- Il est vivement souhaité que la Région wallonne :
 - prévoie des séances de sensibilisation à l'interculturel pour les agences immobilières et les associations de propriétaires;
 - informe les propriétaires sur les règlements en matière de discrimination;
 - en conformité avec le Code wallon du logement, sanctionne les propriétaires qui discriminent les étrangers dans l'attribution du logement afin d'une part, de garantir à chacun le droit à un logement et d'autre part de favoriser la mixité et l'inclusion des logements sociaux dans toutes les communes.

2ème constat : L'enquête révèle que beaucoup d'obstacles d'ordre financier constituent des freins à l'accès au logement pour les primo-arrivants. Il s'agit notamment de la garantie locative et du coût des loyers qui sont disproportionnés par rapport au peu ressources financières dont disposent les primo-arrivants. Les logements sociaux moins coûteux qui pourraient les abriter ne sont pas en nombre suffisant. En conséquence, beaucoup de primo-arrivants, en particulier les familles nombreuses, se contentent des logements peu décents.

Recommandations :

Au fédéral et à la Région wallonne, de soutenir certaines institutions comme les AIS qui offrent des garanties au point de vue loyers et cautions locatives.

A la Région wallonne, il est demandé de :

- informer les locataires sur la loi portant sur la garantie locative, rappeler le caractère obligatoire de l'annexe sur la loi devant être joint au bail et de la rendre disponible dans plusieurs langues;
- soutenir les initiatives associatives visant à résoudre ce problème;
- entamer un débat sur l'objectivation du loyer.

Aux communes, il est demandé d'augmenter le nombre de logements sociaux dans les communes et en faciliter l'accès aux primo-arrivants.

3. En matière d'insertion socio-professionnelle

1er constat : Les primo-arrivants obtiennent difficilement le permis de travail, l'équivalence de diplôme, la validation et la valorisation de leurs compétences.

Recommandations :

A la communauté française, il est notamment demandé : la simplification des démarches administratives en réduisant les formalités relatives à l'équivalence des diplômes, la durée et les frais y afférents. En cela, elle peut s'inspirer de la pratique flamande.

A la Région wallonne, il est recommandé :

- la réduction des conditions d'octroi du permis de travail;
- l'octroi du permis de travail dans de brefs délais, pas l'assujettir à l'obtention d'un emploi;
- la simplification des démarches en lien avec la validation des compétences et l'augmentation des métiers reconnus;
- l'octroi aux migrants des postes correspondant à leurs compétences.

2ème constat : Les primo-arrivants méconnaissent la culture et l'environnement du travail du pays d'accueil. Ce qui se manifeste notamment par une absence d'une recherche d'emploi active et structurée. Par ailleurs, beaucoup d'opérateurs ISP ne sont pas outillés pour accompagner les primo-arrivants dans leur recherche d'emploi.

Recommandations :

A la Région wallonne et aux opérateurs ISP, il est recommandé de :

- prévoir des séances d'information sur le système du travail en Belgique à destination des primo-arrivants;
- organiser des formations en lien avec l'interculturalité destinées au personnel accompagnant les primo-arrivée dans leurs démarches de recherche du travail;
- De favoriser la concertation des opérateurs ISP s'adressant aux primo-arrivants.

3ème constat : Les entreprises ont des pratiques de recrutement discriminatoires.

Recommandations :

Au fédéral et à la Région wallonne :

- application de la loi contre la discrimination à l'embauche;
- Incitation des entreprises à la signature de la charte sur la diversité.



4ème constat :

La méconnaissance du français, voire du néerlandais - pour certains postes -, constitue un frein à l'embauche pour les primo-arrivants.

Recommandation :

Il est demandé aux organismes d'insertion professionnelle et d'autres organismes s'adressant aux primo-arrivants d'encourager l'apprentissage de ces 2 langues.

4. En matière de santé

1er constat : Il n'existe pas de dispositifs d'information et de sensibilisation spécifiques aux questions de santé, au système sanitaire et à la sécurité sociale en général à destination des primo-arrivants. C'est ainsi que par exemple les sans-papiers et les services ne sont pas suffisamment informés de la réglementation en vigueur sur l'aide médicale urgente

Recommandations :

Au gouvernement fédéral, il est demandé de :

- concevoir des dispositifs d'information et de sensibilisation spécifiques au système de santé à destination des primo-arrivants. Ces dispositifs peuvent être des fiches d'informations thématiques écrites en langage compréhensible et traduites en langues des communautés les plus représentées;
 - organiser périodiquement des séances d'informations thématiques à destination des primo-arrivants en présence des interprètes;
 - organiser des débats thématiques pour les professionnels de la santé et les acteurs concernés par les questions de santé des primo-arrivants;
- Aux associations communautaires, il est demandé de relayer les informations disponibles et de les inclure davantage dans le processus d'accompagnement de leurs publics.

2ème constat : La situation géographique des centres de demandeurs d'asile, certaines conditions de vie, l'oisiveté, l'éloignement géographique, la longueur de la procédure d'asile, l'exclusion sociale et économique et l'isolement sont responsables d'atteintes à la santé.

Recommandation :

Aux autorités fédérales, il est recommandé l'amélioration des conditions d'accueil tenant compte de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent plusieurs demandeurs d'asile.

3ème constat : Les patients et les professionnels de la santé éprouvent de l'incompréhension mutuelle des codes culturels liés à la santé (expression de la

plainte, conception de la santé et de la maladie,...). Ce problème est couplé à trois autres problèmes : l'insuffisance des services ethno psychiatriques, des besoins en formation à l'interculturalité des professionnels de la santé s'adressant aux migrants et enfin un manque de services de médiation interculturelle et d'interprétariat dans la plupart des structures sanitaires.

Recommandations :

Aux pouvoirs provincial, régional, ou fédéral, ayant en charge la santé des personnes, des primo-arrivants, il est recommandé :

- d'organiser une meilleure information et formation à destination des services généralistes de l'ère ligne, relatives aux psychopathologies spécifiques des primo-arrivants, afin de pouvoir rapidement et adéquatement référencer les personnes nécessiteuses de soins vers les services compétents;
- d'augmenter l'offre de services en santé mentale pour pouvoir mettre fin au débordement actuel des quelques services existants;
- d'augmenter des formations en interculturalité à destination du personnel de la santé travaillant avec les primo-arrivants;
- de donner des moyens financiers aux services afin qu'ils puissent recourir à la médiation interculturelle et l'interprétariat.

5. En matière de scolarité formation

1er constat : La recherche a montré que la réussite scolaire des primo-arrivants est mise à mal par beaucoup d'obstacles dont les plus importants sont la méconnaissance du français, l'offre insuffisante de lieux d'apprentissage du français, des écoles de devoirs et de classes passerelles.

Recommandations :

A la Région wallonne,

il est recommandé :

- la reconnaissance de la spécificité du FLE par rapport à l'alphabetisation;
- une augmentation et une diversification de l'offre en alphabétisation, en apprentissage du français notamment par l'augmentation du financement des secteurs;
- une harmonisation des compétences avec la Communauté française dans la gestion des écoles de devoirs notamment au niveau de la subsidiarité du secteur.



A la communauté française,
il est demandé :
•d'ouvrir plusieurs écoles passerelles, idéalement dans la proximité des centres de demandeurs d'asile;
•d'en ouvrir l'accès à un public plus large de jeunes dont les compétences en langue seraient trop faibles : jeunes de 2ème génération et certains jeunes d'origine précarisée, ce qui favoriserait l'interculturalité;
•mise sur pied un système de coaching personnalisé pour les enfants primo-arrivants assuré par les enseignants formés à ce propos.

Aux associations et services développant les écoles de devoirs, il est recommandé d'instaurer une plus grande collaboration avec les écoles pour ainsi contribuer efficacement au développement de l'enfant.

2ème constat : Le système scolaire belge et ses services connexes (PMS, services d'aide scolaire,...) sont méconnus des primo-arrivants. Il en résulte notamment une incompréhension réciproque entre le rôle de l'école et celui des parents dans l'éducation des enfants. C'est ainsi que le suivi scolaire n'est pas toujours assuré par les parents, ce qui explique en partie le taux d'échecs très élevé chez les primo-arrivants.

Recommandations :
Il est recommandé aux centres de demandeurs d'asile, en concertation avec les administrations compétentes, de :
• prévoir des séances d'information sur le système scolaire à destination des primo-arrivants;
• faire appel aux interprètes et médiateurs scolaires.

3ème constat : Il existe des difficultés à gérer des classes hétérogènes (en cause notamment des enseignants non formés à l'interculturel).

Recommandation :
Il est recommandé à la Communauté française de prévoir dans le cursus scolaire des enseignants des cours portant sur l'interculturalité pour outiller ces derniers afin qu'ils puissent gérer des classes multiculturelles. Par ailleurs, ces mêmes formations doivent être périodiquement suivies au cours de la vie professionnelle.

4ème constat : Les primo-arrivants sont victimes de la discrimination dans l'orientation scolaire

Il est recommandé à la Communauté française la définition des critères objectifs dans l'orientation des POE. Celles-ci doivent être aussi orientées dans d'autres écoles, pas quasi exclusivement dans les écoles professionnelles ou techniques

6. En matière de sports culture et loisirs

1er constat : Les pouvoirs publics dégagent peu de moyens pour favoriser une diffusion des expressions culturelles qui aujourd'hui est très restrictive et ne dépassant pas souvent le cadre folklorique

Recommandations :

A la communauté française et aux communes, il est demandé de :

- permettre l'accès au volontariat des demandeurs d'asile;
- développer une politique incitative à l'interculturalité et à la multiculturalité à destination des structures culturelles belges;
- soutenir les actions culturelles des associations issues de l'immigration;
- concevoir un label « interculturalité » destiné à primer les initiatives et structures faisant place aux cultures d'origine étrangère;

Aux centres culturels, il est demandé d'assurer la représentativité des expressions culturelles venues d'ailleurs dans leurs programmes.

2ème constat :

Les activités culturelles et sportives coûtent cher et ne sont pas à la portée des primo-arrivants.

Recommandation :

Aux associations d'immigrés et aux autres services travaillant avec les primo-arrivants dont les CPAS, il est demandé de sensibiliser leurs publics à se servir des articles 27.



4. Liste des participants

Centre «El Paso»,
CHR Namur,
Asbl ADAS,
Représentant du parti Ecolo,
Représentant du parti MR,
Représentant du parti PS,
Représentant du parti CdH,
Ville de Namur,
Ville de Gembloux,
CASIW,
CPAS de Namur,
Caravane pour la Paix et la Solidarité asbl,
Centre d'accueil Fedasil,
Cabinet du Ministre MARCOURT,
C.A.R. Pondrôme),
Alpha 5000,
CIRE,
GABS,
Clinique de l'Exil (Namur),
Comité subrégional de l'emploi et de la formation de
Namur,
Centre culturel de Viroinval,
Fedasil Florennes,
AXA- aide et assistance aux MENA,
Alter Echos,
cellule d'insertion l'EnTrain,
PSE de Namur,
Service Public de Wallonie,
Centre Chantecler de Oignies,
CPAS ILA Durbuy,
Maison provinciale du mieux être,
Centre de santé provincial de Gembloux,
Namur entraide sida,
Ville de Dinant,
Service entraide migrants (Gembloux),
Ligue des droits de l'Homme,
Centre Croix-Rouge de Natoye,
Saint-Vincent de Paul,
Globul'in,
ITN,
CPAS d'Assesse (Centre MENA),
Sisef Africa Plus,
Centre Croix-Rouge d'Yvoir,
Ligue de l'Enseignement et de l'Education (permanence
régionale Namur-Dinant),
CIRE,
Commune de Sambreville,
Bureau d'accueil des primo-arrivants de Bruxelles,
AMO Passages,
Maison de l'emploi de Gembloux,
Centre PMS,
Maison des Jeunes de Florennes,
Annoncer la Couleur (Namur),
CINL,
Carrefour des cultures,
Vie Féminine,
Direction de l'intégration des personnes étrangères et
d'origine étrangère et de l'Egalité des Chances,
Tels Quels asbl,
Afronom,
Centre de médiation des Gens du Voyage en Wallonie,
SéTis wallon-antenne de Namur,
ainsi que des résidents des différents centres d'accueil
et quelques personnes venues à titre personnel,...
... soit un total de 110 personnes.



Une initiative du Centre régional
pour l'intégration des personnes
étrangères ou d'origine en province
de Namur (C.A.I.) en partenariat avec
la Province de Namur



En partenariat



Avec le soutien



L'Union européenne et les autorités
investissent dans votre avenir